

3^e Document de suivi du Vade-mecum
relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

Octobre 2012

Document réalisé par l'Observatoire de la langue française
de la Direction de la langue française et de la diversité
culturelle et linguistique

Coordination : Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire
Rédaction : Aminata Aithnard, spécialiste de programme

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
19-21, AVENUE BOSQUET – 75007 PARIS – FRANCE
TÉL. : +33 (0)1 44 37 33 98 – TÉLÉCOPIE : +33 (0)1 44 37 71 70
www.francophonie.org



3^e Document de suivi du Vade-mecum
relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

Octobre 2012

Sommaire

Avant-propos	7
---------------------------	----------

PARTIE I : ACTIONS ET INITIATIVES EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DU MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	9
---	----------

Chapitre 1 : Des organisations internationales	13
---	-----------

I. Dans les textes	13
1. La résolution sur le multilinguisme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies	13
2. Les travaux du Corps commun d'inspection (CCI), organe subsidiaire permanent de l'Assemblée générale des Nations unies, sur la situation du multilinguisme à l'ONU	13
3. Les travaux de la 34 ^e session du Comité de l'information.....	15
II. Dans la pratique	15
1. Le Département de l'information des Nations unies	15
2. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	17
3. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG)	17
4. ONUSIDA	18
5. Le Centre Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN)	18
6. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	19
7. Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)	19
8. La Commission de l'Union africaine (CUA)	19

Chapitre 2 : Le rôle des francophones	21
--	-----------

I. Les Groupes des ambassadeurs francophones	21
1. New-York	21
2. Addis-Abeba	22
3. Genève.....	23
4. Bruxelles.....	25
II. D'autres regroupements francophones	27
1. L'Assemblée des fonctionnaires francophones des Organisations internationales (AFFOI).....	27
2. La campagne de l'Institut de coopération avec l'Europe Orientale (ICEO) pour le trilinguisme dans les instances européennes	28

3. La Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie29
4. L'Association Paris International Model United Nations (PIMUN)30

PARTIE II : ACTIONS MENÉES PAR L'OIF POUR LE RENFORCEMENT DU FRANÇAIS ET LE SUIVI DU VADE-MECUM RELATIF À L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....31

Chapitre 1 : Dans le cadre des programmes33

- I. « Le français dans les organisations internationales »33
- II. « Le français dans la diplomatie et la fonction publique »35
- III. Autres actions initiées par la Francophonie.....37
 1. La Journée de réflexion du 6 juillet 2011 sur le rôle des Groupes des ambassadeurs francophones37
 2. Les tables rondes sur le multilinguisme39

Chapitre 2 : Dans le cadre du suivi du Vade-mecum.....41

- I. Le Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum et sa synthèse.....41
 1. Contexte.....41
 2. Contenu41
 3. Synthèse42
- II. Les séminaires régionaux42
 1. New-York43
 2. Addis-Abeba46
 3. Bilan des séminaires49

ANNEXES :53

1. Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales55
2. Résolution sur le multilinguisme de l'Assemblée générale de l'ONU.....57
3. Recommandations du rapport du Corps commun d'inspection63
4. Message du Secrétaire général de la Francophonie lors de l'édition de PIMUN 201265
5. Tableau synthétique des principales conclusions de la Journée du 6 juillet 2011 sur le rôle des Groupes des ambassadeurs francophones69
6. Modèle de questionnaire71
7. Ordre du jour du séminaire de New-York.....73
8. Liste des participants au séminaire de New-York.....75
9. Liste des participants au séminaire d'Addis-Abeba77
10. Ordre du jour du séminaire d'Addis-Abeba.....79

Liste des sigles81

Avant-propos

Six ans après l'adoption, à Bucarest, du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, il est possible de mesurer l'impact de ce texte et ainsi apprécier avec le recul nécessaire les progrès accomplis, mais aussi les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce document dont l'application fait l'objet d'un suivi régulier.

À cet égard, je veux rappeler que la promotion de la langue française au sein des organisations internationales est indissociable des valeurs qui sous-tendent toute l'action de la Francophonie. C'est pourquoi la mise en œuvre du *Vade-mecum* fait aussi une large place à la valorisation d'un usage effectif du multilinguisme au sein de ces organisations. Il n'est en effet pas souhaitable qu'une langue s'impose au détriment de toutes les autres dans les relations et le dialogue qu'entretiennent entre eux des États souverains au sein des institutions et organisations internationales.

L'exigence exprimée vis-à-vis des organisations internationales concernant la place qu'elles accordent à leurs langues officielles et de travail est inscrite dans les textes mêmes qui les régissent. Les Francophones, et tous ceux qui s'expriment dans le sens d'une parité dans les usages linguistiques, sont donc fondés à rappeler le nécessaire respect du régime linguistique.

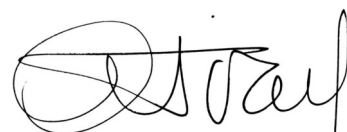
Le meilleur moyen pour les Francophones de faire valoir leur expertise et de défendre leurs propositions et leurs idées au sein des organisations internationales passe par l'usage de la langue française. C'est pourquoi la Francophonie n'entend pas abandonner ses ambitions en ce qui a trait aux questions linguistiques et ne relâchera pas ses efforts de sensibilisation et de mobilisation sur les engagements pris par ses membres à Bucarest en 2006.

C'est fort de cette conviction et plus déterminé que jamais que j'ai demandé à notre Observatoire de la langue française de mettre en place des outils d'information destinés aux représentants francophones siégeant dans les organisations internationales afin de faciliter leur compréhension du *Vade-mecum* et de ses objectifs. J'ai aussi demandé qu'on favorise leur mobilisation, ce qui a été fait grâce à l'élaboration du *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum* et de sa synthèse intitulée « Assurer au quotidien la place du français ». Des séminaires régionaux avec les groupes des Ambassadeurs francophones ont aussi été organisés à Addis-Abeba et à New-York.

Dans ce 3^e Document de suivi, l'Observatoire met en exergue les avancées, les progrès et les actions volontaristes entreprises par nos États et gouvernements en faveur de la mise en œuvre du *Vade-mecum*. Il met aussi en évidence les efforts réalisés par les organisations internationales elles-mêmes avec les responsables desquelles j'entretiens d'ailleurs un dialogue franc et cordial sur la question du respect des règles du multilinguisme.

Avec ce 3^e rapport, on constate que la tâche n'est pas facile mais on découvre aussi que le travail de sensibilisation porte peu à peu ses fruits et que les limites d'une tendance qu'on croyait irréversible vers un unilinguisme intégral apparaissent de plus en plus.

Il y a donc lieu d'espérer et, plus que jamais, nous pouvons affirmer que l'atteinte de nos objectifs en ce qui a trait au respect de la place de la langue française dans la vie internationale dépend d'abord et avant tout de notre propre volonté à faire respecter des règles qui existent déjà.



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie

Partie I

Actions et initiatives
en faveur de la langue française
et du multilinguisme dans les organisations
internationales

La difficulté à fixer des règles et à organiser le plurilinguisme s'est accrue au fil des ans au sein des institutions internationales. Cette prise de conscience initiale s'accompagne du constat d'une dégradation accélérée de la diversité linguistique, aussi bien au sein de l'Union européenne (UE), où la situation s'aggrave en raison d'une forme d'inertie collective, qu'à l'Organisation des Nations unies (ONU) où des pratiques coupables en ce qu'elles enfreignent les règles que cette organisation s'est fixées peuvent être constatées.

Encore récemment, deux exemples de situations inacceptables ont été relevés dans ces deux institutions :

- À Bruxelles, en juin 2012, des journalistes francophones ont manifesté leur mécontentement à la lecture des recommandations économiques de la Commission européenne pour les 27 États membres, car tous les documents ont été publiés uniquement en anglais.¹
- À Genève, le texte d'un projet de loi sensible concernant un conflit en cours dans un pays d'Afrique francophone n'a été distribué qu'en version anglaise, y compris à l'État concerné.²

Face à ces difficultés, des réactions s'organisent et l'on peut espérer qu'elles seront de nature à corriger au moins les effets les plus néfastes du monolinguisme. D'une part, les organisations elles-mêmes se sont donné les moyens de mesurer la réalité du multilinguisme et, pour certaines, ont tenté de corriger les erreurs commises, grâce à différentes initiatives : création de postes de coordinateurs pour le multilinguisme, rapport du corps commun d'inspection de l'ONU sur le sujet, résolutions biennales adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU... D'autre part, les praticiens, fonctionnaires et représentants, parmi lesquels les francophones, insistent dans le cadre de leur mission sur le respect des langues de travail et peuvent, dans certains cas, imposer le multilinguisme ou rappeler les règles en vigueur, surtout lorsqu'ils agissent de manière concertée comme au sein des Groupes d'ambassadeurs francophones.

De son côté, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) accompagne au mieux les efforts des uns et des autres pour renforcer la place et l'usage du français, y compris par le soutien à des formations linguistiques, ainsi que pour sensibiliser et mobiliser tous les acteurs aux enjeux du multilinguisme. À cet effet, l'Observatoire de la langue française de l'OIF élabore et diffuse des outils d'information tels le *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et sa synthèse *Assurer au quotidien la place du français*, et met en place des séminaires au sein des organisations internationales (Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New-York), en liaison avec les Représentations permanentes de l'OIF.

1 La version française sera finalement disponible quelques heures plus tard. http://www.dailymotion.com/video/xr8xrb_bruelles-fache-les-francais-en-publiant-ses-recommandations-en-anglais_news

2 Cf. rapport du Corps commun d'inspection - CCI GE-02120, page 51.

Chapitre 1 : Des organisations internationales

I. DANS LES TEXTES

1. La Résolution sur le multilinguisme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies

Le 19 juillet 2011, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution³ sur le multilinguisme qui marque quelques avancées significatives, notamment parce qu'elle :

- Établit un lien entre les conditions de recrutement et le respect des langues officielles et de travail ;
- S'intéresse au numérique ;
- Pose le problème du remplacement du personnel des services linguistiques ;
- Encourage le recours à l'utilisation des services d'interprétariat ;
- Affirme la nécessité absolue de l'égalité des six langues officielles sur le site Internet de l'ONU ;
- Confirme la nécessité du respect de la parité des deux langues de travail et l'obligation de mentionner, dans les avis de vacance de poste, que la connaissance de l'une ou l'autre des deux langues de travail est exigée ;
- Affirme que tous les documents relatifs à la formation dans le cadre des opérations de maintien de la paix doivent être disponibles dans les six langues de l'organisation afin de s'assurer que tous les États membres peuvent pleinement en bénéficier ;
- Rappelle l'obligation d'appliquer dans son intégralité la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

2. Les travaux du Corps commun d'inspection (CCI), organe subsidiaire permanent de l'Assemblée générale des Nations unies, sur la situation du multilinguisme

Le CCI a publié en 2011 un rapport sur la situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations unies couvrant la période allant de mai 2010 à juillet 2011.

L'étude couvre 25 organismes des Nations unies ainsi que d'autres organisations internationales permettant ainsi de tirer profit d'autres expériences et bonnes pratiques.

L'objectif du rapport est l'évaluation de la situation du multilinguisme « **par l'examen de différents aspects des services linguistiques et de l'utilisation des langues, y compris l'accès à l'information et le développement de sites web multilingues, en vue d'assurer la parité entre les langues officielles et les langues de travail des secrétariats des organisations** ».

Le rapport revient, entre autres, sur le rôle des États membres pour l'adoption d'une position claire sur le multilinguisme, sur l'importance des fonctions de coordination en faveur du multilinguisme, sur l'attention qui doit être portée à la communication et aux partenariats, sur les problèmes de recrutement et de planification de la relève du personnel linguistique, sur la formation linguistique, sur la documentation des réunions, sur les outils informatiques propres à améliorer les services linguistiques, et sur l'utilisation des langues dans les activités sur le terrain.

3 Cf. annexe 2

Synthèse des constatations du rapport sur la situation du multilinguisme à l'ONU⁴:

- Malgré les nombreuses résolutions adoptées sur le multilinguisme, les faits attestent que l'hégémonie de l'anglais par rapport aux autres langues officielles, mais également par rapport aux langues de travail, notamment au sein des secrétariats, ne faiblit pas ;
- La distinction entre langues officielles et langues de travail n'ayant pas été suffisamment définie, ni clarifiée, le bon sens et la pratique dominante considèrent les langues de travail comme une sous-catégorie des langues officielles, bien que la place qui leur est respectivement assignée varie selon les organisations. Par exemple, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Union Postale universelle (UPU) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les langues de travail sont curieusement plus nombreuses que les langues officielles, tandis qu'à l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), il n'existe aucune distinction, la parité étant totale ;
- Le rôle du coordonnateur pour le multilinguisme au sein du secrétariat de l'ONU est mal connu tandis que les autres organisations ne se sont pas encore dotées d'un coordonnateur de plein exercice, muni d'un plan d'action stratégique impliquant toutes les entités du secrétariat. Concernant les référents et /ou points focaux désignés dans des organisations comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la FAO ou le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), dans le cadre de politiques linguistiques dynamiques, force est de relever que, sans doute en raison de leur modeste niveau hiérarchique, ils ne jouent guère de l'autorité et de l'influence souhaitées. La situation paraît d'autant moins satisfaisante que la plupart des chefs de secrétariat ne donnent pas eux-mêmes l'exemple pour assurer le suivi, le contrôle et le respect effectif des règles sur les langues et leur traitement équitable ;
- La pénurie annoncée de personnels linguistiques avec le prochain départ à la retraite d'une proportion importante de leurs effectifs permanents (plus de 50% de départs dans certaines organisations au cours des cinq prochaines années), les taux élevés de vacances de postes linguistiques pour les cinq services de conférence de l'ONU (New-York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba et Vienne) et la planification insuffisante de la relève, sont autant de facteurs rédhibitoires affectant les services d'interprétation et de traduction, créant une « transition démographique critique », à l'échelle du système. Bien que victimes de quelques manquements dans leur application, les accords sectoriels avec l'AITC⁵ et l'AIC⁶ permettent souvent de pallier le manque de personnels permanents pour assurer interprétations et traductions ;
- Au chapitre des difficultés structurelles qui entravent la mise en œuvre du multilinguisme, il faut citer les restrictions budgétaires qui seraient à la source de la plupart des disparités de traitement constatés entre la langue dite de référence, l'anglais, et les autres. Il en irait de même, s'agissant de la faiblesse des moyens d'appui nécessaires au développement de sites web multilingues et d'autres activités d'information et de communication.

4 Cf. déclaration de l'ambassadeur Papa Louis Fall, inspecteur du Corps commun d'inspection, introduisant le rapport à la table ronde ONUG-OIF sur le multilinguisme au sein des organisations internationales (Genève 30 avril 2012)

5 Association Internationale des Traducteurs de Conférence

6 Association Internationale des Interprètes de Conférence

- Le rapport contient **quinze recommandations**⁷ visant au renforcement du multilinguisme dans le système des Nations unies, dont quatre sont adressées aux organes délibérants des organisations et onze à leurs chefs de secrétariats. Il comporte aussi un certain nombre de suggestions que les organisations sont encouragées à prendre en considération. Parmi ces recommandations, la question de la prise en compte budgétaire des moyens nécessaires à la mise en œuvre effective des règles du multilinguisme, la nomination d'un haut fonctionnaire en qualité de coordinateur pour le multilinguisme ou l'élaboration de plans d'action stratégiques dans le domaine des services linguistiques.

3. Les travaux de la 34^e session du Comité de l'information

Ces travaux se sont déroulés du 23 avril au 4 mai 2012. Le rapport de cette session du Comité, qui examine les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, sera présenté au cours de la 67^e session de l'Assemblée générale qui a débuté le 15 septembre 2012. Il contient deux projets de résolutions : le premier sur « l'information au service de l'humanité », le second sur « politique et activités de l'ONU en matière d'information » qui reviennent à de nombreuses reprises sur le principe du multilinguisme et notamment :

Demandent instamment au Département de l'information d'encourager le Groupe de la communication des Nations unies à promouvoir la diversité linguistique dans ses travaux et prient une nouvelle fois le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa prochaine session des progrès accomplis ;

Se déclarent une nouvelle fois préoccupées par le fait que les communiqués de presse quotidiens ne sont pas publiés dans les six langues officielles ;

Prient de nouveau le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose d'effectifs appropriés dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

II. DANS LA PRATIQUE

1. Le Département de l'information des Nations unies.

Le rapport du CCI signale que parmi les acteurs de premier plan méritant des encouragements, il faut citer, outre le département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, dont les activités, encadrées par un budget serré, contribuent activement au respect et à la promotion du multilinguisme.

Si la résolution sur le multilinguisme revêt une très grande importance dans la mise en place d'une stratégie globale de promotion du multilinguisme aux Nations unies, elle participe également à la mise en place de la stratégie liée à la mission propre du Département de l'information, à savoir l'accès à l'information pour tous les citoyens afin de les sensibiliser aux grands enjeux planétaires.

7 Cf. annexe 3

Différentes actions⁸ ont été mises en place par le Département en faveur du multilinguisme notamment en ce qui concerne :

La communication externe, dont le rôle revient essentiellement au Département pour assurer la diffusion des messages et des idéaux des Nations unies auprès du plus grand nombre. Ainsi, le Département essaye continuellement de trouver des formules créatives pour promouvoir le multilinguisme dans tous les domaines de son activité, par exemple en recourant aux technologies numériques. Autant que possible, l'information est également rendue disponible localement dans d'autres langues que les six langues officielles.

Quelques exemples :

- Le site Internet des Nations unies, auquel accèdent des millions de personnes tous les jours, est disponible dans les six langues officielles. Les utilisateurs ont aussi accès à différents contenus multimédias, dont des programmes audio et vidéo, dans plusieurs langues ;
- Pour permettre au public l'accès à l'information dans des langues locales, le réseau des 63 Centres d'Information des Nations unies (CINU) joue un rôle majeur. En effet, ces centres produisent des informations sur les Nations unies en plus de 100 langues, travaillent en plus de 40 et gèrent des sites Internet en plus de 30 langues locales ;
- Un accord a été signé en 2011 avec un éditeur pour la traduction des publications de l'ONU en quinze langues ;
- Le Département est bien sûr très axé sur les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, mais il reste aussi attaché à la radio. Il produit de façon quotidienne des émissions en huit langues, les six langues officielles de l'ONU plus le portugais et le kiswahili. Au-delà de ces huit programmes, des émissions sont produites toutes les semaines en créole, bangla et baha indonésien ;
- Le site Internet du Cyberschoolbus⁹ a développé un certain nombre de pages spécifiques disponibles dans les six langues officielles, telles que celles destinées aux jeunes sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, la chaîne internationale francophone TV5 Monde a lancé la diffusion, en français, du magazine de l'ONU « 21^e siècle » qu'elle adaptera chaque mois « avec un regard spécifique » francophone. Ce magazine de reportages, jusqu'à présent diffusé en anglais sur la BBC, est désormais chaque mois reconstruit avec « des angles d'attaque différents » à partir du magazine existant, pour l'adapter à un public francophone. La diffusion de ce magazine en français fait suite à plusieurs autres partenariats avec l'ONU. La diffusion de « 21^e siècle » a commencé sur le réseau mondial de TV5 Monde dans la première quinzaine de mars avec des reportages sur l'Égypte et le changement climatique. La télévision belge, des télévisions africaines francophones sont déjà intéressées pour le diffuser, a indiqué la directrice générale.

Le Département développe aussi des partenariats avec la société civile afin de diffuser les messages des Nations unies de la façon la plus large possible par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, d'éducateurs, d'étudiants, de célébrités internationales.

8 Données recueillies lors de l'intervention de M. Stéphane Dujarric, Directeur de l'information et des médias du Département de l'Information au séminaire de sensibilisation à la mise en œuvre du Vade-mecum organisé à New-York le 11 avril 2012 au siège de la représentation permanente de la Francophonie.

9 Site d'introduction à l'ONU, à son histoire et à son fonctionnement spécialement conçue à l'attention des étudiants : <http://www.cyberschoolbus.un.org>

La communication interne, il faut noter l'accès bilingue - français et anglais - au site de communication interne, iSeek, pour l'ensemble des personnels du Secrétariat, qu'ils soient à New York, à Genève, dans d'autres lieux d'affectation dans les Commissions régionales, ou encore sur le terrain dans des missions de maintien de la paix dans le monde entier.

2. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Lors de la 65^e Assemblée mondiale de la santé, qui s'est déroulée du 21 au 26 mai 2012, un rapport de situation consacré au multilinguisme présenté par le Secrétariat de l'OMS a été examiné, mettant en relief les objectifs atteints dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur le multilinguisme pour la période 2008-2013 approuvé par les Résolutions WHA60.11 et WHA61.12. Sur la base d'un projet de Déclaration élaborée par la Représentation permanente de l'OIF à Genève en concertation avec d'autres groupes régionaux, plusieurs délégations membres du Groupe des ambassadeurs francophones sont intervenues pour réitérer l'importance qu'elles accordaient à la problématique du multilinguisme et de s'exprimer en faveur d'un meilleur dialogue avec les États membres afin d'évaluer les besoins des utilisateurs et de formuler des stratégies de renforcement du multilinguisme au sein de l'OMS, notamment à travers une politique de recrutement prenant en compte la diversité culturelle et linguistique.

Lors de la table ronde sur le multilinguisme organisée par la Représentation permanente de l'OIF à Genève en avril 2012, M. Hooman Momen, Coordinateur spécial pour le multilinguisme à l'Organisation mondiale de la santé, a présenté la situation à l'OMS. Il a rappelé, qu'outre les langues officielles de l'ONU, l'organisation travaille dans plusieurs autres langues. Il a notamment attiré l'attention sur le site Internet multilingue de l'OMS disponible, pour ce qui concerne les pages relatives aux organes directeurs, dans les six langues officielles. Il a expliqué que le site est une immense source d'information constamment alimentée, ce qui rend difficile la traduction intégrale dans les six langues officielles ; des choix sont donc opérés, par exemple en fonction des régions concernées. Les statistiques concernant l'origine des internautes sont cependant examinées pour cibler les publics en fonction des thèmes les plus consultés. L'organisation fait aussi des efforts pour sensibiliser le personnel au multilinguisme et pour trouver des ressources financières (notamment par des partenariats) pour des publications en 77 langues.

3. L'Office des Nations unies à Genève

Le Directeur général M. Kassym-Jomart Tokayev, reçu en février 2012 par le Groupe des ambassadeurs francophones, a rappelé que le respect et la promotion du multilinguisme constituaient l'une des six priorités que l'ONUG s'était fixées pour le biennium en cours. Lors de la table ronde sur le multilinguisme, il a déclaré que les systèmes de gouvernance démocratiques sont fondés sur la liberté d'expression, ce qui inclut le droit pour les personnes à s'exprimer dans la langue de leur choix.

Il existe dans le monde plus de 6000 langues, dont 50% sont menacées de disparition et 90% ne sont pas présentes sur Internet. Le Directeur général a souligné qu'il y a donc urgence à agir pour la survie de la diversité linguistique, qui est un élément fondamental de la diversité culturelle.

Le multilinguisme est un moyen de défendre et de préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde. Il favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale et c'est en cela qu'il revêt une importance cruciale ; le multilinguisme doit être non seulement protégé, mais promu, a-t-il conclu.

Toujours au registre des initiatives, l'ONUG organise périodiquement des réunions d'évaluation de la qualité des services linguistiques mis en place par les services de conférences sur l'évaluation des prestations linguistiques pour ce qui concerne la langue française.

La Représentation permanente de l'OIF à Genève participe systématiquement à ces réunions, et invite les membres du Groupe des ambassadeurs francophones à y collaborer également.

Ces réunions organisées deux fois par an, dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale 59/265, ont pour objectif de recueillir auprès des États membres « leurs vues sur l'amélioration des services linguistiques (...) l'idée est d'ouvrir d'autres voies de concertation au sujet de la terminologie et de la qualité des prestations ».

Ainsi, la dernière réunion organisée en mai 2012 a permis de souligner, entre autres, la nécessité d'harmoniser les terminologies en usage au sein de l'ONU afin d'éviter des problèmes de compréhension et, le cas échéant, d'interprétation juridique ainsi que l'utilité de désigner un contact référent au sein du service concerné auquel les missions francophones pourraient s'adresser.

4. ONUSIDA

Pour l'ONUSIDA¹⁰, il est essentiel de trouver les mots justes lorsqu'il s'agit de communiquer et d'informer sur des sujets sensibles. En effet, à travers le sida, sont abordées des questions sociales et politiques difficiles qui se posent dans le monde d'aujourd'hui - sexe, drogue, droits de l'homme et égalité des sexes. Dès lors, ne pas trouver les mots justes, peut avoir des effets dévastateurs : stigmatisation, discrimination, victimisation, et même violence. Dans ce contexte, l'ONUSIDA s'efforce d'être aussi précis et aussi accessible que possible par le choix des mots et les messages utilisés. Ainsi, l'organisation travaille en plusieurs langues et avec de nombreux partenaires, dont l'Organisation internationale de la Francophonie signataire d'un accord depuis décembre 2009 qui a permis, entre autres, l'ouverture d'un portail francophone sur le site Internet de l'ONUSIDA. Un autre accord a été signé avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en juillet 2010 qui favorisera les politiques de prévention dans les pays francophones.

Comme pour la plupart des organisations, des problèmes de coût et de financement se posent pour assurer des traductions de qualité et répondre aux besoins d'interprétation. Parmi les solutions envisageables, figurent, le partage des coûts au sein du système des Nations unies et des partenariats avec des acteurs régionaux et nationaux.

5. Le Centre Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN)

Le CERN est une organisation scientifique européenne comptant 20 États membres, mais des scientifiques de plus d'une centaine de nationalités utilisent ses installations¹¹. Le CERN a deux langues officielles, le français et l'anglais, et tous les documents officiels sont traduits dans ces deux langues, ainsi que les brochures, les livres, le journal interne et le site Internet qui est consulté à 90% en anglais et 10% en français.

Les pratiques linguistiques internes sont plus équilibrées puisque la communauté francophone est la première en nombre dans le personnel du CERN. Néanmoins, l'anglais s'impose de plus en plus comme langue de la science. Par conséquent, même si toutes les pages publiques du site Internet sont en principe dans les deux langues, les pages des publications scientifiques sont généralement en anglais. D'où la difficulté de maintenir le multilinguisme dans toutes les publications adressées à la communauté scientifique. Ainsi, la publication du *CERN Courrier* en français a été interrompue en 2005 par le Directeur général, pourtant français à l'époque.

Une autre difficulté à laquelle est confrontée l'organisation est que la majorité des scientifiques rédigent en anglais y compris les francophones, pour s'assurer plus de lecteurs potentiels.

Le CERN mène également une politique vis-à-vis des autres langues de ses 20 États membres en essayant d'assurer la promotion des autres langues au travers d'un réseau d'instituts partenaires.

10 Propos recueillis lors de l'intervention de Mme Anne Marie Hou, Directrice de la communication au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), lors de la table ronde sur le multilinguisme organisée en avril 2012 à Genève.

11 Déclaration de Mme Corinne Pralavorio, Responsable adjointe du groupe de la communication du Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) lors de la table ronde sur le multilinguisme organisée en avril 2012 à Genève.

En ce qui concerne la traduction de certaines parties du site et des communiqués de presse, le CERN s'efforce de traduire, selon les sujets, dans les langues des pays plus particulièrement concernés.

6. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le multilinguisme est un élément essentiel de la stratégie du CICR¹² pour atteindre les personnes ayant besoin d'assistance mais aussi pour se faire connaître du grand public. Pour le CICR, le multilinguisme est plus qu'un simple outil. Il peut constituer une réelle valeur ajoutée s'il est utilisé pour aider à établir et développer des relations et des réseaux sur le terrain. En tant qu'organisation neutre, indépendante et impartiale à caractère humanitaire visant à aider et à protéger les personnes touchées par les conflits armés et par d'autres situations de violence, l'organisation a besoin de mettre en place un soutien pour ses opérations, en particulier pour influencer les décideurs et favoriser le respect des principes et du droit humanitaires. La communication multilingue peut grandement améliorer l'acceptation et la compréhension de ce qu'est le CICR et peut l'aider à se rapprocher de ceux dont il vise à soulager les souffrances et à mieux comprendre les besoins. En effet, s'adresser aux gens dans leur propre langue, au plus près de leurs origines et de leur culture, contribue à créer un lien émotionnel, une proximité et une empathie essentielles pour permettre à l'organisation d'ancrer fermement sa présence régionale et locale.

D'importants efforts sont menés par le CICR dans le cadre de ses activités de communication multilingue. Le succès de ces efforts est fondé sur l'adaptation de l'outil et de la langue aux contextes afin ne pas apporter une solution unique à toutes les situations ; sur des partenariats avec les médias régionaux et internationaux ayant une influence mondiale, ainsi qu'avec les médias locaux qui peuvent influencer la situation sur le terrain ; sur la rapidité et la souplesse dans les communications en temps réel en s'appuyant sur un personnel multilingue et spécialisé ; sur une gestion décentralisée des services de communication au niveau régional.

7. Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH)

Pour le HCDH¹³, le multilinguisme est une question de survie, compte tenu du caractère universel des droits de l'Homme. Sans le multilinguisme, il serait impossible de diffuser les droits de l'Homme auprès des populations qui en ont besoin comme d'entretenir un dialogue interculturel. Le HCDH est par ailleurs le dépositaire de toutes les versions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, actuellement traduite en 375 langues. La traduction du site Internet dans les six langues des Nations unies est actuellement en projet, mais la difficulté à cet égard tient, comme toujours, aux coûts de traduction. En revanche, le HCDH s'est d'ores et déjà investi dans les médias sociaux dans les langues des Nations Unies. Un dialogue en six langues a été organisé avec la Haut-commissaire, Mme Navi Pillay sur Twitter et Facebook, atteignant 27 millions de personnes dans le monde.

8. La Commission de l'Union africaine (CUA)¹⁴

Il n'y a pas eu à proprement parler de décision au sein de la Commission de l'Union africaine depuis le sommet de Montreux concernant la promotion du multilinguisme au sein de l'institution.

Des initiatives ont cependant été prises par l'administration en vue d'assurer un meilleur équilibre linguistique au sein de l'institution, comme l'ouverture d'un centre de formation linguistique en 2011, permettant de développer l'enseignement des langues et particulièrement du français, pour les fonctionnaires de la Commission. La

12 Déclaration de Mme Dorothea Krimitsas, Chef adjointe de l'Unité média et relations publiques lors de la table ronde sur le multilinguisme, organisée en avril 2012 à Genève.

13 Propos recueillis lors de l'intervention de Mme Myriam Dessables, Chef de la section communication du HCDH lors de la table ronde sur le multilinguisme, organisée en avril 2012 à Genève.

14 Voir séminaire d'Addis-Abeba page 46



demande dépasse cependant toujours l'offre, mais l'emménagement très récent dans le nouveau complexe, avec plus de salles de cours disponibles, devrait permettre, avec l'appui du programme de l'OIF, de mieux y répondre. L'objectif de l'administration de la CUA est d'exiger à terme le bilinguisme de l'ensemble des personnels de la Commission, en leur fournissant les moyens d'y parvenir et en valorisant cet aspect dans la notation annuelle des agents, avec une incidence sur le salaire. Notons cependant que cette politique n'est pas encore opérationnelle et qu'au niveau du recrutement lui-même, la dimension multilingue n'est pas suffisamment prise en compte, l'équipe des ressources humaines étant elle-même en grande majorité exclusivement anglophone.

En ce qui concerne la traduction des documents officiels, un effort certain a été fait par le Service des conférences de la CUA pour que ces documents soient disponibles dans les cinq langues de travail de la Commission (anglais, arabe, espagnol, français, portugais) en temps et en heure. En revanche, concernant la communication externe, les communiqués de presse sont encore le plus souvent publiés en anglais exclusivement, comme en atteste le site Internet de la Commission, au point que les personnels francophones de la Direction de l'information et de la communication tendent eux-mêmes à rédiger leurs communiqués en anglais sous la pression environnante.

Chapitre 2 : Le rôle des francophones¹⁵

Les actions du Groupe des ambassadeurs francophones sont menées en étroite collaboration avec les représentations permanentes de l'OIF.

I. LES GROUPES DES AMBASSADEURS FRANCOPHONES

Les actions du Groupe des ambassadeurs francophones sont menées en étroite collaboration avec les représentations permanentes de l'OIF.

1. New-York

Pour rappel, le Groupe des ambassadeurs francophones de New-York couvre l'ensemble des organes principaux des Nations unies.

En son sein, le Réseau de veille : « Multilinguisme et renforcement du fait francophone » assure tout particulièrement le suivi de la mise en œuvre de l'agenda de la Francophonie aux Nations unies.

Les objectifs des activités du Réseau :

- Contribuer au renforcement du statut et de l'usage de la langue française au sein des Nations Unies (au titre de son double statut de langue de travail du secrétariat et de langue officielle de l'ONU) ;
- Mettre en place et diriger les négociations visant à l'adoption de la résolution sur le multilinguisme, et assurer le suivi des précédentes résolutions en relation avec le Secrétariat et le Coordonnateur pour les questions de multilinguisme aux Nations unies ;
- Veiller au respect des critères linguistiques dans le recrutement aux Nations unies et à la mise en œuvre du Vade-mecum¹⁶ relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.

En 2011, le Réseau a tenu, au siège de la Représentation Permanente de la Francophonie à New-York, une douzaine de réunions portant sur le projet de résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur le multilinguisme. Le réseau, sous l'impulsion de son coordonnateur - la Mission permanente du Sénégal - a joué un rôle majeur dans l'adoption, le 19 juillet 2011, de cette résolution qui est traditionnellement présentée par le groupe francophone. Le texte souligne en particulier l'importance d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation dans l'ensemble des activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles, ainsi qu'à assurer à toutes les langues officielles un traitement équitable dans les activités du même Département.

15 Bien que ne relevant pas de l'application du Vade-mecum car concernant des organisations dans lesquelles le français n'a pas le statut de langue officielle, il nous faut mentionner les efforts du Burundi pour lui faire conférer ce statut au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et ceux d'Haïti qui a la même ambition pour la Communauté des États de la Caraïbe (CARICOM).

16 Cf. annexe 1

A noter également, des correspondances co-signées par le président du Groupe des ambassadeurs francophones et le Représentant permanent de l'OIF au titre de la veille et de l'alerte. Parmi les plus récentes, il convient de mentionner :

- La correspondance du 25 mai 2012 adressée à M. Sha Zukang, Secrétaire générale aux affaires économiques et sociales des Nations unies, secrétaire générale de la conférence Rio +20, au sujet de la non disponibilité en français du texte négocié dans la perspective du sommet de Rio+20 ;
- La correspondance du 19 avril 2012 adressée à M. Hervé Ladsous, Secrétaire générale adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, relative aux avis de vacance de poste publiés en anglais pour le recrutement de policiers au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) et plus généralement aux choix des compétences linguistiques requises figurant dans les avis de vacance de postes du Département des opérations de maintien de la Paix.
- La correspondance du 18 avril 2012 adressée à M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU concernant la traduction des documents des conseils d'administration des fonds et programmes basés à New-York.

2. Addis-Abeba

Créé le 20 novembre 1999, le « Groupe consultatif des ambassadeurs francophones à Addis-Abeba » compte 42 pays membres et observateurs de la Francophonie. Le Comité de coordination du Groupe s'est doté d'un programme de travail détaillé afin d'organiser au mieux ses activités tout au long de l'année. Les travaux mis en exergue ci-après sont en cours. Le type d'activités, en ce qui concerne le multilinguisme, fixé par le comité peut être décliné en deux grands groupes : les actions directes menées en direction de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et les relations avec les Communautés francophones et francophiles éthiopiennes.

Actions directes menées en direction de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique :

- Démarches régulières auprès des directions des conférences, de la communication et de l'administration pour une meilleure prise en compte de la langue française dans leurs programmes respectifs. Ces démarches consistent en particulier à demander aux services concernés d'être vigilants sur :
 - la traduction systématique des documents de travail en temps réel ;
 - la qualité de l'interprétation simultanée ;
 - la diffusion du journal francophone télévisé en continu dans les locaux du nouveau centre ;
 - la signalétique en français dans les locaux du nouveau Centre de Conférences de l'Union africaine.
- Organisation d'un séminaire sur le thème : « La promotion de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales » le 7 juin 2012, en collaboration avec la Direction de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique et l'Observatoire de la Langue française de l'OIF. Ce séminaire a réuni les responsables des départements des Conférences de l'Union africaine et de la CEA et a permis de mettre en relief l'état du multilinguisme et les défis pour la mise en place effective du Vademecum ;
- Projet de mise en place d'un système de veille et d'alerte sur l'utilisation de la langue française : le Comité de coordination réfléchit aux modalités de mise en place d'un système de veille et d'alerte sur l'utilisation de la langue française qui permettrait, au sein de chaque département de l'Union africaine et de la CEA, de repérer et d'identifier les manquements au principe du multilinguisme. Il s'agirait de désigner des points focaux en

nombre suffisant au sein du groupe francophone, qui seraient ensuite chargés de relayer les dysfonctionnements directement auprès du Comité et de son président, afin que des actions ciblées (lettre, demande de rendez-vous...) puissent être ensuite envisagées.

La réflexion sur la mise en place de ce système va se poursuivre au dernier trimestre 2012 avec les nouveaux membres du Comité désignés.

Les relations avec les Communautés francophones et francophiles éthiopiennes :

Sur ce deuxième type d'activités, le Comité de coordination a souhaité poursuivre des contacts réguliers tout au long de l'année, avec les partenaires déjà cités, à savoir : les alliances Éthio-françaises d'Addis-Abeba et de Dire Dawa, le Lycée français, le Centre français des études éthiopiennes, le Département de français de l'Université d'Addis-Abeba et les écoles d'enseignement du français.

Ces contacts réguliers visent à souder la communauté francophone, à organiser des événements en commun et à mettre en place des partenariats. Globalement, ces institutions constituent un socle solide pour l'action et le rayonnement de la Francophonie.

3. Genève

Le Groupe des ambassadeurs francophones à Genève, créé en 1986, réunit 67 membres, soit plus d'un tiers des pays membres de l'Organisation des Nations Unies. À l'image de la Francophonie institutionnelle, le GAF est riche de la diversité culturelle et linguistique de ses membres ayant le français en partage et fort de sa composition transrégionale. À la fois groupe d'influence et vecteur actif de l'action multilatérale de la Francophonie, le Groupe se réunit sur une base régulière pour échanger les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêt commun, souvent en lien avec le calendrier des conférences internationales qui se tiennent à Genève.

Afin d'alimenter son action, le Groupe invite des personnalités, des Chefs d'Agence et des experts de haut niveau afin de débattre d'un certain nombre de questions présentant un intérêt majeur, dont celles relatives au respect du multilinguisme dans les organisations internationales.

En effet, depuis sa création, le Groupe s'est engagé dans une réflexion et une série d'actions destinées à préserver le statut du français comme langue de travail ainsi qu'à faire respecter et promouvoir le multilinguisme au sein de l'Office des Nations unies et des Institutions spécialisées à Genève.

Il est utile de rappeler que, depuis 2009, date de l'adoption d'un « Plan d'action » et d'un règlement intérieur, le Groupe francophone a inscrit la question du multilinguisme comme un point quasi permanent de son ordre du jour afin :

- d'inciter ses membres à contribuer activement à un réseau de veille et d'alerte en matière de manquement au respect du multilinguisme ;
- de systématiser l'action du Groupe à l'endroit des Secrétariats des organisations dérogeant aux règles régissant le régime multilingue ;
- d'encourager une mobilisation collective en faveur des candidatures francophones.

Dialogue régulier avec les Chefs d'agences et responsables des organisations internationale

En 2011 et 2012, outre le Directeur général de l'ONUG, le Groupe a reçu les hauts responsables et Chefs d'agences de plus d'une dizaine d'Organisations internationales dont la CNUCED, l'Union internationale des Télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la Météorologie (OMM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (OHCDH),



l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Union postale universelle (UPU).

Au cours de ces rencontres organisées selon un rythme mensuel, et durant les échanges qui ont prévalu entre les ambassadeurs francophones et la personnalité invitée sur des sujets d'intérêt commun, la question du multilinguisme a été systématiquement abordée afin de sensibiliser les hauts responsables des Institutions concernées sur les enjeux liés au respect et à la promotion de l'usage du français, comme langue de travail des Nations unies, et à l'importance que les délégués francophones y attachent.

Groupe de travail sur le multilinguisme

Par ailleurs, en 2011, afin de mieux structurer et renforcer son action, notamment sur les questions liées au respect et à la promotion du multilinguisme, les ambassadeurs francophones, sous l'impulsion de la Représentation permanente, ont décidé de créer un « Groupe de travail sur le multilinguisme » dont la coprésidence est assurée par les Ambassadeurs, Représentants permanents de la France, du Sénégal et de la Suisse.

Le mandat de ce Groupe dont la mission est de veiller à renforcer le mécanisme de veille, d'alerte et d'intervention sur la question du multilinguisme s'articule autour de deux pôles :

- Respect et promotion du multilinguisme autour des fonctions d'alerte, d'actions concertées auprès des Secrétariats, de suivi et d'information de l'ensemble du Groupe ;
- Soutien aux candidatures francophones en assurant la compilation de l'ensemble des candidatures portées à son attention et en élaborant une stratégie concertée de soutien selon des modalités à définir en fonction de la nature du poste ou du siège visés.

Afin de remplir au mieux son mandat, le Groupe de travail sur le multilinguisme s'appuie sur un réseau de points focaux, qui couvre une dizaine d'institutions et qui a permis de dresser une cartographie des dysfonctionnements signalés pour chaque organisation, accompagnée de propositions d'action à court, moyen et long termes, en mettant un accent particulier sur les mesures et solutions qui ne nécessiteraient pas de ressources humaines ou financières supplémentaires.

Initiatives concertées sur le multilinguisme

Ainsi, en 2012, l'action du Groupe francophone a été marquée par diverses initiatives concertées et ciblées sur la question du multilinguisme en particulier dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme (CDH), organe subsidiaire de l'Assemblée générale et seul organe intergouvernemental de l'ONU en charge de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. Il s'agit :

- D'un projet de Déclaration commune prononcée par l'Ambassadeur de Djibouti, Président du Groupe des ambassadeurs francophones, lors de la session principale du Conseil de droits de l'Homme, en mars 2012, visant à réitérer l'attachement du Groupe au respect et à la promotion du multilinguisme dans les travaux du Conseil des droits de l'Homme, y compris dans ses organes subsidiaires. Cette Déclaration appelle à la poursuite du renforcement des moyens dont disposent les services compétents en matière de traduction et d'interprétation « afin que la parité entre les langues devienne une réalité pour notre Conseil (...) condition *sine qua non* pour renforcer la participation de tous à ses délibérations, pour favoriser l'appropriation de ses travaux et pour enrichir *in fine* la qualité de ses travaux d'une diversité d'idées et d'opinions. » ;
- D'une lettre cosignée par les co-présidents du Groupe de travail sur le multilinguisme ainsi que par les Ambassadeurs du Canada et du Maroc, co-présidents du Groupe de travail sur les droits de l'Homme,

adressée à la Présidente du Conseil des droits de l'Homme se félicitant de la suite favorable accordée à la requête de traduction en français du programme de travail de ce conseil et appelant à ce que cette initiative soit désormais reproduite à chaque Conseil, et qu'elle s'applique également au programme de travail annuel ainsi qu'à d'autres documents fondamentaux.

4. Bruxelles

Les priorités du Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles :

- Renforcement du dialogue et des synergies entre les membres du Groupe des ambassadeurs francophones, mettant à profit l'originalité et la spécificité du Groupe de Bruxelles, qui relie plusieurs cercles d'influence politique, à travers des rencontres thématiques entre ses différentes composantes. En effet, les pays membres et observateurs de l'OIF représentés à Bruxelles forment une architecture diplomatique complexe, comprenant : 16 Représentations permanentes, 12 Missions et deux Délégations (Wallonie-Bruxelles et Québec) auprès de l'UE ; 69 ambassades accréditées auprès de la Belgique, mais qui disposent d'une accréditation multiple (UE, groupe des ACP, OTAN, BÉNÉLUX, autres États de la région et autres organisations internationales) ainsi que 17 Représentations permanentes auprès de l'OTAN. Les représentants des États et des Gouvernements membres de l'OIF participent à l'activité du Groupe des ambassadeurs francophones avec cette grande diversité de « profils diplomatiques ».
- Mobilisation du Groupe des ambassadeurs francophones au sujet de la présence du français et du respect du multilinguisme dans les institutions européennes, à travers la sensibilisation des décideurs, l'accompagnement des pays membres et observateurs de l'OIF appelés à assurer la présidence de l'UE et le soutien à des actions ciblées. Le programme de l'OIF « Le français dans la diplomatie et la fonction publique », qui permet de former au et en français de nombreux diplomates à Bruxelles et dans les capitales des pays partenaires, gagnerait à bénéficier de l'accompagnement stratégique du Groupe des ambassadeurs francophones afin de mieux mesurer et valoriser les résultats obtenus, tout en prenant en considération le rôle des divers maillons de la chaîne de réflexion et de décision diplomatique dans le choix de la langue qui portera la position d'un État lors des instances européennes.

Rencontre avec les diplomates apprenant le français dans le cadre du programme de l'OIF « Le français dans diplomatie et la fonction publique »

La Représentation permanente de l'OIF auprès de l'UE (RPUE) a organisé, le 12 décembre 2011, une rencontre avec les diplomates accrédités à Bruxelles, apprenant le français dans le cadre du programme de l'OIF « Le français dans la diplomatie et la fonction publique ». Cette rencontre fut l'occasion de les informer sur les principales activités francophones réalisées au cours de l'année 2011, ainsi que les perspectives pour 2012. Les échanges ont aussi permis de recueillir des avis très positifs quant à la mise en place de ce programme de l'OIF à Bruxelles, lequel est un révélateur de l'influence francophone auprès des pays européens.

Célébration de la Journée Internationale de la Francophonie à Bruxelles : Débat « Imaginer son avenir en français... s'ouvrir de nouveaux horizons »

Dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la Francophonie à Bruxelles, la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'UE, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Mission du Canada auprès de l'Union européenne, l'Ambassade du Canada en Belgique et la Délégation générale du Québec, a organisé, le 19 mars 2012, un débat, sur le thème « Imaginer son avenir en français... s'ouvrir de nouveaux horizons ».



Ce débat s'est déroulé dans le prestigieux Palais des Académies à Bruxelles, en présence de personnalités représentatives de la diversité francophone, parmi lesquelles : SE la Très Honorable Michaëlle Jean, Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti ; M. Adama Samassékou, ancien président de l'Académie africaine des langues ; M. Jacques de Decker, président perpétuel de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique. Par la richesse des échanges, le débat a mis en évidence l'apport incontestable de la pensée francophone dans la recherche de réponses aux défis culturels et sociaux d'un monde en mutation, enrichissant ainsi de ses réflexions le Forum mondial de la langue française, qui s'est tenu par la suite à Québec et dont le Commissaire général, M. Michel Audet, agissait en qualité de rapporteur du débat de Bruxelles.

Plus de deux cents participants, représentant le corps diplomatique francophone, les institutions européennes et internationales, les milieux académiques et associatifs, ont participé aux travaux.

Forum des francophones du Parlement européen

Le Représentant permanent a tenu une réunion de travail avec M. Christian Preda, député européen, président du Forum des francophones du Parlement européen. Cet entretien a permis d'évoquer le rôle capital du Forum pour la promotion des valeurs francophones au niveau européen, ainsi que les importantes synergies existant entre le Forum et le Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles.

Ainsi, le dialogue entre le Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles et le Forum favorise une meilleure prise en considération, par le législateur européen, des positions et préoccupations des pays francophones. La participation active de certaines Ambassades et Missions francophones à la rencontre entre le Forum des députés francophones et la Délégation de l'Assemblée nationale du Québec pour les relations avec les institutions européennes (Bruxelles, le 23 mars 2011), organisée en collaboration avec la RPUE, témoigne de l'intérêt de l'approfondissement de ces liens.

Groupe des ambassadeurs francophones à La Haye

La Représentation Permanente de l'OIF auprès de l'Union Européenne a pris part, le 8 avril 2012, à la réunion du Groupe des ambassadeurs francophones à La Haye. Cette rencontre a rassemblé une quarantaine d'ambassadeurs et diplomates accrédités à La Haye, dont certains avec résidence à Bruxelles. La rencontre a fait le bilan des manifestations organisées par le Groupe des ambassadeurs francophones, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, parmi lesquelles, un Festival du film francophone à Amsterdam, des conférences prononcées par des ambassadeurs francophones dans plusieurs universités du pays, la présentation de l'exposition « Les Petits d'Homme », consacrée aux droits de l'enfant...

Les membres du Groupe des ambassadeurs francophones se sont engagés à promouvoir la présence du français, en tant que langue de communication internationale aux Pays-Bas, ainsi qu'à soutenir les candidatures francophones dans les organisations internationales établies à La Haye, parmi lesquelles la Cour Pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de justice (CIJ).

Au cours de la réunion, la Représentation Permanente de l'OIF a informé les ambassadeurs francophones à La Haye des nouvelles dynamiques mises en place à l'initiative du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles, lesquelles confirment l'intérêt d'une plus grande concertation et coordination entre les deux groupes francophones.

II. D'AUTRES REGROUPEMENTS FRANCOPHONES

1. L'Assemblée des fonctionnaires francophones des Organisations internationales (AFFOI)¹⁷

Fondée en 2007, l'AFFOI est une association de fonctionnaires internationaux originaires des pays de la Francophonie. D'après ses statuts, parmi les buts poursuivis, figurent en bonne place le soutien à l'emploi du français au sein des organisations internationales, la défense des valeurs de la Francophonie et la possibilité offerte « aux membres issus de pays peu représentés la possibilité de se faire entendre¹⁸ ».

Pour Dominique Hoppe¹⁹, président de l'AFFOI, même si des décisions sont prises dans les sommets internationaux et que les politiques expriment une réelle volonté de faire progresser l'utilisation du français, le changement n'est possible que si les fonctionnaires s'engagent de manière volontaire et mettent en place des actions à leur niveau. Il est donc important de créer une identité francophone au sein des organisations internationales, sans pour autant revendiquer celle-ci, et la formule associative est la plus apte à mener à bien cette mission.

L'action de l'AFFOI consiste donc à structurer les acteurs autour d'une vision commune.

De nombreuses actions ont été menées par l'AFFOI depuis sa création dont :

- la publication d'un Manifeste sur la diversité culturelle au sein des organisations internationales qui s'adresse à l'OIF et aux diplomates représentant la Francophonie ainsi qu'aux francophones de très haut niveau qui jouent des rôles clés dans les organisations internationales. Le Manifeste s'adresse aussi aux Groupes des ambassadeurs francophones ;
- l'organisation de la première Journée du français dans les organisations internationales en parallèle du sommet de Montreux en octobre 2010. A cette occasion, chaque fonctionnaire qui le souhaitait était invité à arborer un badge ou un ruban aux couleurs de la Francophonie et surtout à parler français le plus souvent possible. La seconde Journée du français dans les organisations internationales sera organisée le 12 octobre 2012 alors que s'ouvrira le Sommet de la Francophonie à Kinshasa (RDC).

En février 2012, l'AFFOI a publié une étude²⁰ sur la question du recrutement à l'ONU intitulée : « Analyse du recrutement à l'ONU ». Cette étude s'appuie essentiellement sur une analyse des postes disponibles apparaissant sur le site Internet des Nations unies en date du 5 février 2012.

Constats et conclusions de cette étude :

- Le site de recrutement des Nations unies est particulièrement bien conçu et aussi bien détaillé en français qu'en anglais. Toutefois, un document essentiel pour toute personne voulant poser sa candidature à l'ONU, c'est-à-dire **le guide d'instruction** pour le candidat permettant d'appréhender et de comprendre de façon très détaillée l'ensemble du processus de recrutement, **n'est rédigé qu'en anglais** ;

17 Plusieurs autres associations de fonctionnaires oeuvrent à la défense du multilinguisme et pour le respect des régimes linguistiques. Citons en particulier les différentes associations de fonctionnaires internationaux français (AFIF) et, pour la Commission européenne, l'association Athena créée en 2006 dans l'enceinte et sous l'égide d'un groupe de syndicats.

18 Cf. Statut de l'AFFOI : http://www.affoi.org/A_propos/statuts.php

19 Cf. intervention de M. Hoppe lors de la Journée de réflexion sur le rôle des groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales organisée le 6 juillet 2011 à Paris.

20 Étude réalisée par Nicolas Vareilles, représentant de l'AFFOI pour les organisations internationales basées à Genève, disponible sur http://www.affoi.org/documents/rapport_vareilles.pdf



- Même si le système onusien de recrutement a presque totalement migré sous le nouveau système *Inspira*²¹, il n'en reste pas moins **que 59% des intitulés de postes et 29% des fiches descriptives sont encore en anglais**, ce qui n'est même pas lié au lieu d'affectation puisque l'étude révèle que, pour seulement 74% des postes à pourvoir à New-York, l'intitulé du titre, en plus d'être en anglais, l'est également en français. Plus étrange encore, seuls 17% des titres de postes à pourvoir à Paris sont aussi rédigés en français. **De même, on constate qu'il faut parler couramment l'anglais pour 83% des postes proposés à Paris**, 66% des postes à Genève et 89% des postes à New-York. En revanche, quand le français est une langue obligatoire, il s'agit de postes concernant la traduction dans 22% des cas. Pour ce qui est de la langue souhaitable, on note que dans 61% des cas, rien n'est précisé et que dans 22%, le français est indiqué ;
- Concernant les connaissances linguistiques, dans **75% des cas l'anglais est l'unique langue obligatoire** et elle est au moins une langue obligatoire dans 84%. *A contrario*, dans seulement 1,5% des cas, le français est l'unique langue obligatoire et dans 7% des cas, au moins une langue obligatoire.

Le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M Abdou Diouf, a adressé le 14 mai 2012 une lettre au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon pour attirer son attention sur cette étude et analyse de la situation du recrutement au sein de l'ONU en lui affirmant que le respect du multilinguisme dans la question du recrutement à l'ONU constitue un enjeu fondamental.

S.E.M. Abdou, Diouf a souligné que la sélection du personnel de l'ONU telle qu'elle se pratique actuellement favorise les locuteurs anglophones et que si les principes et règles du multilinguisme ne sont pas rigoureusement appliquées dans le processus de recrutement, il sera difficile d'inverser la tendance.

Par ailleurs, l'AFFOI propose en ligne un « kit du fonctionnaire international francophone²² » comprenant, entre autres, un lien vers le Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales ainsi que vers son Guide de mise en œuvre. Les documents ainsi mis à disposition visent à aider les fonctionnaires à faire la promotion du français et du multilinguisme.

De plus, de jeunes fonctionnaires, membres du bureau de l'AFFOI, ont réalisé plusieurs études sur le niveau de plurilinguisme des sites Internet de quelques organisations, dont la CNUCED, le PNUD, la Commission européenne ou la Cour pénale internationale, dont les résultats seront communiqués début 2013.

2. La campagne de l'Institut de Coopération avec l'Europe Orientale (ICEO) pour le trilinguisme dans les instances européenne

L'Institut de Coopération avec l'Europe Orientale (ICEO) est une association à but non lucratif qui souhaite « promouvoir, de manière durable et efficace, une coopération multiforme avec l'Europe Orientale, ses États, ses communautés, ses régions et ses villes » en s'appuyant notamment sur la coopération décentralisée.

En septembre 2011, l'ICEO a lancé une campagne auprès du Parlement européen pour qu'il adopte une résolution en faveur d'un respect plus net par les services de la Commission européenne d'un trilinguisme effectif autour des trois langues « pivots » et de travail (allemand, anglais, français) dans le fonctionnement de ses services et de ses activités.

L'ICEO a étendu le concept de trilinguisme en proposant un « trilinguisme souple » mettant en avant la langue maternelle du locuteur intervenant au sein des instances européennes, associée à son choix parmi les trois langues

21 Nouveau système de recrutement en ligne des Nations unies lancé en avril 2010

22 <http://www.affoi.org/kit/index.php>

de travail.

Le projet et la campagne lancée par l'ICEO s'appuient sur deux documents :

- Un projet de résolution pour le respect du trilinguisme par la Commission et ses services autour de trois langues pivots ;
- Un document, intitulé « Le trilinguisme en pratique » qui présente des exemples concrets de mise en œuvre du trilinguisme « flexible ».

Ces deux documents sont introduits par une lettre explicative adressée aux parlementaires européens²³. La lettre et ces textes ont été traduits dans les trois langues de travail mais aussi en espagnol, en italien et en roumain ainsi qu'en polonais, pour tenir compte de la présidence polonaise alors en exercice.

L'objectif d'ICEO est ainsi de lutter contre l'évolution actuelle vers le monolinguisme tout anglais, de plus en plus systématiquement mis en œuvre, qui privilégie de fait les États anglophones et leurs locuteurs (économie sur les traductions documentaires, promotion de leurs idées et systèmes institutionnels, avantage dans les négociations) au détriment des autres partenaires.

En mai 2012, en réponse à un courrier du Vice-président de l'ICEO présentant les objectifs de l'Association et sollicitant l'appui de la Francophonie pour sa promotion, le Secrétaire général de la Francophonie a, tout en exprimant son vif intérêt pour l'action de l'ICEO, rappelé que l'OIF fait les mêmes constats et a les mêmes préoccupations concernant le développement de l'usage unique de l'anglais au sein de certaines instances européennes et que l'approche adoptée depuis plusieurs années par la Francophonie dans l'application des règles linguistiques au sein des grandes organisations internationales est de s'appuyer sur ses propres membres afin qu'ils en exigent le strict respect et que c'est en ce sens que le Vade-mecum a été adopté en 2006.

3. La Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le 29 mars 2012, à Bruxelles, la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie au Parlement européen, accueillie par Monsieur Christian Preda, Président du Forum des francophones de cette institution. Ayant pour objectif de passer en revue la situation de l'usage de la langue française dans les organisations internationales et en particulier au sein de l'Union européenne, la CECAC a auditionné Monsieur Mihnea Motoc, Président du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles et Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Union européenne, Monsieur Pietro Sicuro, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, et Monsieur Frédéric Bouilleux, Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, sur les efforts consentis par les États francophones, les Institutions européennes et l'OIF.

Tout en se réjouissant des initiatives et stratégies mises en œuvre par la Francophonie et en particulier son vaste programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique », qui forme annuellement plusieurs milliers de négociateurs et d'experts tant à Bruxelles que dans les capitales des États, les membres de la Commission ont exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de directives données par les États francophones à leurs diplomates afin que l'usage du français soit accru dans les grandes enceintes régionales et internationales. La

²³ Les documents sont accessibles sur le site : www.association-iceo.fr

CECAC a, notamment, rappelé que ces directives devaient être édictées dans la capitale des États membres et respectées par leurs représentants diplomatiques.

Prenant acte de la place de premier plan de la diversité culturelle et linguistique au sein du projet européen, formant ainsi l'un des traits identitaires de l'Union depuis 1958, la CECAC s'est informée de la contribution spécifique du Traité de Lisbonne à ce dispositif multilingue. Le Traité renforce le multilinguisme européen. Plus particulièrement, il inscrit le principe de préservation de la diversité dans les traités, qu'il s'agisse de langue ou de culture ; il approfondit aussi le concept de citoyenneté européenne : l'Union doit ainsi faciliter l'expression d'une opinion citoyenne sur l'activité européenne, favoriser la place de la diversité linguistique dans le dialogue avec les citoyens européens et leur participation à la vie démocratique de l'UE.

4. Association Paris International Model United Nations (PIMUN)

L'association PIMUN est une association qui réunit trois universités françaises : Sciences Po Paris, l'université Panthéon-Assas et Panthéon-Sorbonne.

Les étudiants de ces universités se sont associés pour organiser du 18 au 20 mai 2012 une simulation de négociations internationales au sein des instances de l'ONU, le Paris International Model United Nations (PIMUN) 2012.

Cette initiative de simulation des séances de l'ONU est soutenue par le ministère des Affaires étrangères et européennes français car elle prend pleinement en compte la dimension essentielle de la diversité culturelle : la défense du multilinguisme et de la langue française. Ainsi, se sont plus de 500 étudiants venus des universités du monde entier qui sont venus débattre en français et en anglais.

Cette édition PIMUN 2012, fut l'occasion pour l'OIF, par la voix de M. Xavier Michel, coordonnateur des unités hors siège de l'OIF qui a lu un message de S.E.M. Abdou Diouf²⁴, Secrétaire général de la Francophonie, d'une part d'encourager la prise de conscience des jeunes francophones se destinant à une carrière internationale aux enjeux du multilinguisme et, d'autre part, de rappeler les actions de l'OIF pour la défense et la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales en général et en particulier à l'ONU.

24 Cf annexe 4

Partie II

Actions menées par l'OIF
pour le renforcement du français
et le suivi du Vade-mecum relatif à l'usage
de la langue française dans les
organisations internationales

Chapitre 1 : Dans le cadre des programmes

Pour maintenir le français comme langue de communication et de négociation dans les enceintes internationales, les efforts de l'OIF sont concentrés outre sur les organisations internationales et régionales, en direction des administrations nationales.

Le rapport du Corps commun d'inspection n'a d'ailleurs pas manqué de mentionner les efforts inlassables de l'OIF, « l'un des promoteurs les plus actifs de la diversité culturelle et de la préservation des langues ».

I. « LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES »

Depuis 2010, le programme visant à renforcer l'utilisation du français dans les organisations régionales africaines où le français est une des langues officielles et/ou de travail a été remodelé et élargi pour dépasser le continent africain et s'adresser à des organisations et instituts internationaux.

Ce programme qui s'intitule désormais, « Le français dans les organisations internationales » cible les organisations suivantes :

- L'Union africaine (et des organismes affiliés, Union panafricaine des Postes - UPAP, Cour africaine des droits de l'Homme),
- L'EAC (Communauté des États d'Afrique de l'Est),
- La CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest),
- Le COMESA (Marché commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud),
- La SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe),
- L'IGAD (Autorité intergouvernementale de développement),
- L'OMSA (Organisation Mondiale pour la Santé animale),
- L'ECSA HC (Communauté pour la Santé de l'Afrique de l'Est, centrale et australe),
- L'IEAP (Institut Européen d'Administration Publique),
- Le Collège d'Europe

L'OIF a signé avec certaines de ces organisations un accord cadre portant sur le renforcement de l'utilisation du français dans le cadre du multilinguisme. Ainsi l'OIF et la SADC, par exemple, ont renouvelé et enrichi leur coopération, en signant le 15 mars 2012, un accord cadre mieux ciblé, révisant les modalités de la collaboration et soulignant les obligations entre les deux parties.

Le programme « Le français dans les organisations internationales » propose des opérations s'articulant autour de formations *au* français et de formations techniques *en* français pour les fonctionnaires et hauts fonctionnaires des organisations citées ci-dessus, de cycles de conférences, d'activités de renforcement de capacités des services de conférence et de communication.



Ainsi depuis 2010, afin que le français soit plus utilisé comme langue de travail dans le contexte professionnel, ce sont environ 550 fonctionnaires de ces organisations, en moyenne, chaque année, qui bénéficient de formations annuelles au français visant l'ensemble des catégories professionnelles. Des formations individuelles destinées à de hauts fonctionnaires sont également programmées. En 2012, à la CUA, trois Commissaires et trois Directeurs suivent ces formations individuelles.

Des stages d'immersion linguistique d'une durée de deux semaines en France pour de hauts fonctionnaires ont été mis en place et près de 70 cadres de ces organisations ont bénéficié du dispositif depuis 2010. Du 1^{er} au 15 octobre 2012, se tiendra, en partenariat avec le Conseil régional de la Réunion, et le poste diplomatique français à Lusaka, un stage d'immersion linguistique au Centre International d'Etude Pédagogique (CIEP) du Tampon (La Réunion) qui vise à former au français des relations internationales douze agents de l'Union africaine, du COMESA, de la SADC, de l'EAC et de l'UPAP.

S'agissant des formations techniques *en français*, en 2011, 30 fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et 20 personnels des représentations diplomatiques francophones d'Addis-Abeba ont bénéficié d'une formation thématique de trois jours axée sur la diplomatie et les Conférences multilatérales, mise en place en partenariat avec l'UNITAR. En octobre 2012, cette opération sera reconduite à Addis-Abeba au siège de la Commission de l'Union africaine, en vue d'un atelier de formation sur la diplomatie commerciale, et visera une trentaine d'agents de la CUA et une vingtaine de personnels des représentations diplomatiques francophones.

S'agissant des activités visant les services de conférence des organisations cibles du programme, l'OIF a financé depuis 2010 l'achat de logiciels de traduction (TRADOS) et des sessions de formation à cet outil (en présentiel et en ligne). Depuis 2010, ce sont une trentaine de traducteurs de diverses organisations qui ont suivi de telles formations, et qui utilisent désormais cet outil dans leur contexte professionnel. De plus, l'OIF développe une politique de formation continue des traducteurs et interprètes, en particulier à la CUA, où elle a financé, depuis 2011, en partenariat avec l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), quatre sessions de formation continue sur des thèmes tels que l'interprétation consécutive, l'interprétation simultanée et la traduction technique.

Vers un master francophone d'interprétation et de traduction

L'OIF consolidera son projet relatif aux services de conférences des organisations internationales en lançant, en partenariat avec l'Université Senghor et la Commission européenne, un projet pilote de formation continue sur l'interprétation destinée à des agents des organisations régionales africaines, première étape d'un processus de constitution d'un master francophone d'interprétation et de traduction à l'Université de Ouagadougou, inscrit dans le cadre plus large du *Projet Afrique* porté par l'Union africaine, la Commission européenne, et le bureau des Nations-Unies à Nairobi.

La première session de cette formation continue, organisée communément par l'OIF, l'Université Senghor et la Commission européenne, se tiendra à Ouagadougou du 1^{er} au 5 octobre 2012 et visera douze interprètes de la CEDEAO, de la CUA, de la Cour africaine des droits de l'Homme et de l'Union panafricaine des postes.

Enfin, le projet de master francophone sera complété par une autre initiative pilote qui doit être lancée à la fin de l'année 2012 et qui consiste en la mise en réseau au niveau international des traducteurs et interprètes francophones, pour répondre à la pénurie de ces personnels qui prévaut dans les services de conférence des organisations internationales.

II. « LE FRANÇAIS DANS LA DIPLOMATIE ET LA FONCTION PUBLIQUE »

Origines et spécificités

Créé le 11 janvier 2002, sur la base de la signature d'un Plan pluriannuel de renforcement du français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne (OIF, France, CFB, Grand-duché de Luxembourg), le programme a connu une inflexion majeure.

Initialement tourné vers les Institutions européennes *stricto sensu*, puis vers les États membres de l'Union européenne ou candidats à l'Union européenne, les instances de l'OIF ont acté, en 2010, la réorientation progressive du programme vers les diplomaties et fonctions publiques des États membres ou observateurs de l'OIF n'ayant pas le français pour langue officielle ou co-officielle, afin de les accompagner dans leurs efforts de renforcement des capacités de travail en français de leurs fonctionnaires et diplomates en charge des dossiers internationaux, bilatéraux ou multilatéraux. C'est ainsi, qu'en 2011, le programme a été ouvert à l'Égypte, puis à la Guinée équatoriale, et que des négociations avec la République socialiste du Vietnam ont été amorcées.

Assise politique

Le programme repose désormais sur 24 mémorandums ou conventions de partenariats signés entre l'OIF et les États bénéficiaires, au niveau des ministres des Affaires étrangères ou de la Fonction publique (du côté des États) et de l'Administrateur, S.E.M. Clément Duhaime, du côté de l'OIF. En 2010, la Bulgarie, Chypre, la Hongrie, la Roumanie et la Slovénie ont reconduit leurs engagements pour trois ans. En 2011, ce sont l'Autriche, la Grèce, la Lettonie, la Moldavie et la Principauté d'Andorre qui ont renouvelé leur politique de promotion du français dans leurs administrations et diplomaties, tandis que de nouveaux membres ou observateurs ont rejoint le programme, en particulier du Sud (Égypte, Guinée équatoriale), et de la péninsule balkanique (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ERYM, Monténégro et Serbie). Au premier semestre 2012, des discussions ont été engagées avec l'Ukraine, le Vietnam et l'Estonie qui a signé, en mai, une Convention de partenariat de quatre années relative à la formation au et en français.

Déclinaison opérationnelle : Plans nationaux de formation au et en français

Ces accords, d'une durée de trois ou quatre ans, prévoient la mise en œuvre annuelle de Plans nationaux de formation au et en français dans les institutions des États partenaires, au bénéfice des fonctionnaires et diplomates spécialisés dans le suivi des questions européennes ou internationales (délégués-capitales, chargés de mission, juristes, négociateurs, etc.)

Les cours de français des relations européennes et internationales sont confiés aux professeurs des alliances et instituts français du réseau culturel français à l'étranger, mais sont financés par l'OIF par protocoles spécifiques, pays par pays. Chaque État partenaire participe à hauteur minimale de 25%, mais plusieurs gouvernements, dont ceux observateurs en particulier, cofinancent les plans d'action à hauteur de 50 %.

Séminaires thématiques et ateliers de formation professionnelle axés

Ceux-ci sont axés sur :

- des contenus spécialisés (L'Europe et la Méditerranée, Canaux de coopération et d'influence pour les pays tiers à Bruxelles, le Traité de Lisbonne, etc.) ;
- un thème d'actualité internationale (changement climatique et sécurité énergétique, régulation financière, etc.) ;
- le développement de compétences professionnelles spécifiques (outils et techniques de la négociation communautaire, stratégies de communication média, techniques du lobbying, gestion et évaluation de fonds d'aide ou d'instruments financiers internationaux, protocole diplomatique etc.),



- la préparation aux concours d'accès à la Fonction publique européenne organisés par l'EPSO (bureau européen de sélection du personnel).

Ces séminaires, ateliers ou sessions sont animés en français par des intervenants des établissements de formation partenaires de l'OIF : l'École nationale d'Administration française, l'Institut européen d'Administration publique de Maastricht, le Collège d'Europe de Bruges ou l'Académie diplomatique internationale de Paris, qui opèrent directement dans les capitales des États bénéficiaires. Généralement de deux ou trois jours, ces séminaires ou ateliers sont conçus sur mesure en fonction des besoins exprimés, du public ciblé et de son niveau de connaissance du sujet.

Séjours en immersion linguistique

L'OIF propose, en complément des formations linguistiques extensives dispensées dans les capitales des États partenaires, des cours résidentiels de français ou séjours en immersion linguistique, au bénéfice de hauts fonctionnaires, chefs de service et hautes personnalités (ministres, vice-ministres, secrétaires d'État, ambassadeurs, directeurs généraux, conseillers de cabinets ministériels ou présidentiels, représentants permanents auprès d'organisations internationales dont le français est langue officielle ou de travail etc.).

Les méthodes d'enseignement, axées sur l'acquisition d'une langue de spécialité diplomatique, administrative ou juridique, ciblent des besoins langagiers fonctionnels (conversation informelle, négociation, formulation de points de vue, rédaction et prononciation de discours officiels etc.) susceptibles de répondre aux attentes spécifiques d'un public de diplomates et de hauts fonctionnaires entretenant quotidiennement un dialogue professionnel en français. Ce dispositif entièrement personnalisé s'adresse prioritairement à des participants de haut niveau de responsabilité, ayant besoin de parfaire leurs compétences linguistiques en peu de temps, en raison d'un agenda chargé ne leur permettant pas toujours une forte assiduité aux formations extensives organisées dans leur pays (2010 : 41 bénéficiaires - 2011 : 37 bénéficiaires - juillet 2012 : 27 bénéficiaires).

Plan « Capitale Bruxelles »

A défaut de pouvoir intervenir directement dans les Institutions européennes, l'OIF a développé un dispositif de formation au français destiné aux représentations permanentes et aux missions des États membres et candidats à l'Union européenne ou/et membres de l'OIF, aux journalistes accrédités auprès des institutions européennes, et aux élèves traducteurs/interprètes qui se destinent à une carrière dans les affaires européennes. Ces formations ont concerné entre 500 et 600 bénéficiaires par an entre 2010 et 2012.

Institutions de formation initiale ou continue à la Diplomatie et à la Fonction publique

Le programme cible également les élèves fonctionnaires ou étudiants des écoles nationales d'administration, les instituts ou académies diplomatiques des ministères des Affaires étrangères et hautes écoles en questions européennes ou internationales. Des projets francophones d'établissement visant à promouvoir l'enseignement, la visibilité et l'usage du français sont déployés annuellement dans des institutions qui concernent principalement les futures élites des pays bénéficiaires : Collège d'Europe de Natolin, Collège d'Europe de Bruges, Institut diplomatique de Bulgarie, IEAP de Maastricht, Académie diplomatique de Vienne, Académie diplomatique croate, École nationale d'administration publique (KSAP)... Dans le cas de l'Académie diplomatique de Vienne, une chaire francophone de sciences politiques européennes a été créée sur financement de l'OIF. C'est le professeur, Christian Franck, spécialiste belge de la Construction européenne (titulaire de la Chaire Jean Monnet à l'Université Libre de Bruxelles), qui a été nommé directeur de chaire.

Dans le cadre du Master commun aux universités de Strasbourg et Bruxelles, sur le thème de la « Gouvernance économique et financière en Europe » est également en préparation et son lancement prévu pour la rentrée universitaire 2013-2014. Le programme, axé sur la régulation des marchés et des finances publiques, aura pour objet l'étude d'un ensemble d'institutions, de régimes juridiques et de politiques comprenant la coordination des politiques économiques, la discipline budgétaire et la maîtrise des finances publiques, la régulation et le fonctionnement des marchés financiers, dans une double perspective de droit communautaire et comparé. Ce Master professionnel de haut niveau a pour ambition de former en français des étudiants, fonctionnaires ou professionnels polyvalents, adaptés aux métiers de la finance publique ressortissants de pays européens ou d'autres pays engagés dans un processus d'intégration régionale ou plus généralement dans un processus de réforme de la fonction publique.

Edition et mise à disposition d'outils pédagogiques

L'année 2010 a été marquée par la parution du tome 2 du manuel *Objectif Diplomatie : le français des relations européennes et internationales* (B1/B2), aux éditions Hachette FLE (auteur : Michel SOIGNET). Édité à l'initiative de l'OIF, l'ouvrage a été réalisé en partenariat avec TV5 Monde, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère français de la Culture et de la Communication et le CIEP de Sèvres.

Constituée du manuel de l'élève, d'un guide pédagogique pour le professeur et d'un CD audio encarté, et centrée sur l'acquisition et l'usage professionnel d'une terminologie spécialisée (droit, politique, économie) propre aux échanges internationaux, la méthode a été diffusée à plusieurs milliers d'exemplaires dans les administrations nationales des États bénéficiaires, instituts de formations et opérateurs du réseau culturel français.

III. AUTRES ACTIONS INITIÉES PAR LA FRANCOPHONIE

1. La journée de réflexion du 6 juillet 2011 sur le rôle des Groupe des Ambassadeurs francophones²⁵

Le 6 juillet 2011, la Francophonie a organisé, avec le concours de l'Académie Diplomatique Internationale (ADI) de Paris, une journée de sensibilisation et de réflexion sur le rôle des Groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales, particulièrement en lien avec l'application du multilinguisme.

En effet, les ambassadeurs et diplomates francophones sont les acteurs principaux de la mobilisation pour le multilinguisme dans la mesure où ils se donnent pour mission, d'une part, de veiller au respect des règles relatives à l'usage des langues officielles et de travail, et, d'autre part de contribuer de manière active à l'emploi de la langue française dans les échanges relatifs à l'actualité de chaque organisation et dans les grands débats de la vie internationale.

Cette Journée de réflexion ouverte par M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, a réuni des ambassadeurs auprès de différentes organisations internationales et plusieurs « professionnels » du multilinguisme sur la scène internationale, universitaires, fonctionnaires internationaux et observateurs qui ont présenté la situation des langues dans les principales organisations. À titre d'exemple, les Nations unies étaient représentées par M. Eric Falt, sous-directeur général pour les relations extérieures et l'information du public à l'UNESCO et l'Union européenne par M. Marco Benedetti, directeur général de l'interprétation et de la traduction à la Commission.

²⁵ Les actes de cette journée sont disponibles sur le site de l'OIF http://www.francophonie.org/IMG/pdf/OIF-ADI-Actes_Journee_de_Reflexion_sur_le_Role_des_GAF_dans_les_OI-23-11-2011.pdf ainsi qu'un reportage réalisé à cette occasion par Espace francophone <http://www.francophonie.org/organisations-internationales-role.html>

Des « praticiens », diplomates actifs dans différents groupes d'ambassadeurs francophones, ont exprimé leur point de vue sur les questions liées au multilinguisme et fait des propositions pour une action plus efficace face aux difficultés rencontrées.

Des personnalités fortement impliquées dans des concertations francophones autour de grands sujets de l'agenda international (aide au développement, diversité culturelle, environnement...) ont également fait part de leur expérience.

L'objectif de cette journée était de dégager des pistes de travail concrètes afin qu'une approche novatrice et efficace de la vie diplomatique puisse être définie, autour des questions de diversité et de multilinguisme.

A l'issue des travaux, Jean-Claude Cousseran, Secrétaire général de l'ADI, et Frédéric Bouilleux, Directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique à l'OIF, ont remis leurs diplômes à la vingtaine de diplomates et fonctionnaires internationaux ayant participé à la formation « Métiers de la diplomatie » organisée par l'OIF et l'ADI entre décembre 2010 et juin 2011.

Conclusions du colloque²⁶ :

- La Francophonie ne doit pas jouer un rôle de gendarme. La notion de désir d'apprentissage de la langue est préférable à celle d'une défense acharnée. L'objectif principal est de rétablir un équilibre dynamique entre les langues, tout en respectant un idéal d'équité, de démocratie et d'efficacité.
- Il est important de ne pas transiger, et de pouvoir exercer une pression amicale et cordiale afin de faire respecter l'usage du français dans les organisations internationales. D'autant plus qu'il existe une tendance au renoncement contre laquelle il est nécessaire de lutter.
- Il faut développer un système d'information efficace et mieux utiliser les réseaux sociaux. Le multilinguisme joue un rôle culturel de représentation de la diversité du monde.
- Les ambassadeurs francophones sont investis de missions variées, qu'il s'agisse de constituer des pôles de vigilance, de représenter la diversité culturelle, de diffuser l'information, d'exiger de meilleures traductions, de travailler à la mise en œuvre d'une gouvernance mondiale, de participer à de grands événements comme les Jeux olympiques, de soutenir les nominations de cadres francophones dans les organisations et groupes de travail ou d'assurer un multilinguisme efficace.
- Afin de répondre à ces différentes missions, les groupes des ambassadeurs francophones doivent être une force de proposition. Bien que la concertation francophone ne soit pas toujours possible, la Francophonie doit pouvoir proposer des idées dans tous les domaines. Cela permettra de faire émerger une « masse critique francophone » qui est aujourd'hui nécessaire.
- Plusieurs conditions doivent être réunies pour rendre efficace l'action des groupes des ambassadeurs francophones. Certaines sont extérieures, comme l'environnement lié à la ville siège de l'organisation ou le profil personnel des diplomates. D'autres conditions sont intrinsèques aux groupes des ambassadeurs francophones et supposent un travail structuré et coordonné de manière permanente entre les pays membres de la Francophonie, mais également une collaboration avec les autres groupes linguistiques. Les intervenants ont fait plusieurs propositions, comme la création d'un groupe des amis du multilinguisme, l'organisation d'un sommet mondial sur les langues, la publication d'un bulletin de liaison, la réunion régulière des Présidents des bureaux des groupes d'ambassadeurs francophones ou encore le recours plus systématique à la presse francophone.

26 Cf annexe 5 : tableau synthétique des principales conclusions de la Journée

2. Les tables rondes de Genève sur le Multilinguisme

Depuis 2010, la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève, en partenariat avec le Département de l'information de l'ONUG et le Groupe des ambassadeurs francophones, organise dans le cadre de la double célébration du 20 mars, Journée internationale de la francophonie, et des « journées des langues de l'ONU », une table ronde sur le multilinguisme visant à aborder, sous des angles divers, les problématiques voire les défis liés à la mise en œuvre du multilinguisme au sein des organisations internationales.

Organisées successivement en mars 2010 et 2011, puis en avril 2012, ces trois tables rondes, parrainées par le Directeur général de l'ONUG, ont permis un échange constructif et interactif entre les divers acteurs concernés sur les voies et moyens consacrés au respect et à la promotion de l'usage du français dans les organisations internationales situées à Genève.

En mars 2010, la première table ronde consacrée au thème « **le multilinguisme dans les organisations internationales : les défis de la diversité** » avait mis en exergue les bonnes pratiques, les progrès accomplis ainsi que les défis auxquels les organisations du système des Nations unies devraient faire face au regard des contraintes en matière de ressources financières et humaines, à travers les présentations d'une dizaine d'organisations du système des Nations Unies.

La deuxième table ronde, organisée **en mars 2011**, sur le thème « **Le multilinguisme dans les organisations internationales : quel investissement pour quels objectifs?** » invitait à poursuivre une réflexion partagée sur une politique et une économie de la diversité liées à la mise en œuvre du multilinguisme, en associant les représentants de divers groupes linguistiques (hispanophones, arabophones et russophones) ainsi que des spécialistes académiques dans le domaine de l'économie des langues. Les conclusions de ces échanges avaient mis en relief le rôle crucial du multilinguisme qui, en facilitant l'accès au travail de l'organisation des Nations unies par un large éventail d'acteurs, est au cœur même de la légitimité de ces Organisations.

Enfin, la troisième Table ronde, tenue **le 30 avril 2012** sur « **“Le multilinguisme au sein des organisations internationales: Informer et communiquer dans un monde globalisé** » a été l'occasion d'examiner les stratégies, les politiques et les programmes linguistiques que les organisations internationales mettent en place pour faire passer leur message dans un contexte marqué par une crise financière et économique sans précédent et un environnement médiatique de plus en plus complexe. Elle a réuni les représentants d'institutions des Nations unies, telles que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Les débats se sont notamment appuyés sur le rapport du Corps commun d'inspection de l'ONU sur la «Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations unies».

Les diverses interventions ont mis en lumière l'expérience spécifique de diverses organisations dans leurs efforts pour communiquer et informer en plusieurs langues. Les participants ont ainsi évoqué les activités de communication en différentes langues de leurs organisations respectives ainsi que des défis auxquels elles sont confrontées et des facteurs de réussite qu'elles ont identifiés, notamment dans le domaine des médias sociaux.

Il convient de souligner que la tenue de ce type de manifestation a été saluée et citée en exemple dans le récent rapport du Corps Commun d'inspection sur la situation du multilinguisme au sein des Nations Unies comme un des éléments créant « un environnement propice pour suivre la vitalité des langues aux Nations Unies et évaluer la perception du public sur cette problématique ».

Chapitre 2 : Dans le cadre du suivi du Vade-mecum

Le 2^e document de suivi du Vade-mecum publié en octobre 2010²⁷ a permis de mesurer la situation du multilinguisme et la place du français en particulier dans les organisations internationales. Une des conclusions importantes de ce rapport concernait la mise en œuvre du Vade-mecum. En effet, même si le constat était que les États de la Francophonie respectaient leurs engagements lors des grands rendez-vous (Assemblée générale de l'ONU, Conférence générale de l'UNESCO), il a fallu reconnaître que le Vade-mecum était encore peu ou mal appliqué et que l'existence du texte lui-même était parfois ignorée des représentants des États et gouvernements censés l'appliquer.

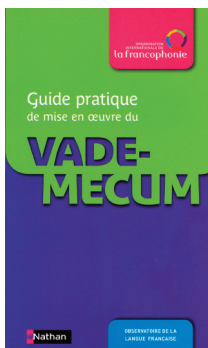
Face à ce constat mitigé, le Secrétaire général de la Francophonie a demandé à l'Observatoire de la langue française, chargé du suivi du Vade-mecum, d'une part, de concevoir un **Guide pratique** d'accompagnement des États et d'autre part, d'organiser et de mettre en place des séminaires régionaux d'information et de sensibilisation au Vade-mecum.

I. LE GUIDE PRATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU VADE-MECUM ET SA SYNTHÈSE

1. Contexte

C'est donc pour pallier le manque d'information et l'absence de règles claires ou de consignes des États à leurs diplomates concernant l'application pratique du Vade-mecum relatif à l'usage du français au sein des organisations internationales que l'Observatoire de la langue française a conçu un Guide pratique. Il fournit des éléments permettant aux pays membres et observateurs de la Francophonie de donner des instructions claires susceptibles d'aider leurs représentants à mieux respecter l'esprit du vade-mecum. Il se veut surtout une aide directe aux délégués francophones. Le *Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum*²⁸ a été publié en avril 2011.

2. Contenu



Le Guide pratique constitue un rappel des enjeux liés au multilinguisme et donne des exemples pratiques permettant de défendre la diversité linguistique et de renforcer la présence du français au sein des institutions internationales. Il vise ainsi à franchir une nouvelle étape dans la prise de conscience et la remobilisation de tous les acteurs sur la question de l'usage des langues dans les organisations internationales.

S'il s'adresse en priorité aux représentants des États, le guide intéressera également les fonctionnaires internationaux, souvent mal informés des politiques linguistiques, alors même qu'ils ont un rôle déterminant à jouer dans la promotion, au quotidien, du français et du multilinguisme dans les enceintes internationales.

27 Il faisait suite au 1er document de suivi du Vade-mecum publié en 2008 par l'Observatoire de la langue française de l'OIF disponible sur le site de l'OIF http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf

28 Edition Nathan, Paris avril 2011, disponible sur le site de l'OIF http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Guide_pratique_du_VADEMECUM.pdf

Rappelant dans un premier temps la genèse de ce « manifeste » qu'est le Vade-mecum, le Guide s'attache à expliquer sa logique, ses principes et surtout les implications pratiques qui doivent en découler, en insistant au passage sur l'importance des enjeux démocratiques qu'elles recouvrent.

Le praticien des organisations internationales y trouve à la fois le rappel des règles linguistiques en vigueur et des droits et devoirs y afférents, mais aussi des exemples simples et concrets de « bonnes pratiques » ainsi que des mises en situation concernant les États membres et observateurs de l'OIF.

Il y trouvera également des informations pratiques, notamment sur les formations disponibles dans différentes langues, dont le français, ainsi que des contacts utiles.

3. Synthèse

Une version synthétique, à la fois quant à son contenu et à son format, du Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum a été réalisée en avril 2012 par l'Observatoire de la langue française intitulé « **Assurer au quotidien la place du français** ». ²⁹

L'objectif de cette version est de permettre aux représentants, délégués et fonctionnaires internationaux d'avoir, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, un outil à portée de main qui leur permettra de trouver des informations utiles relatives, par exemple, au cadre réglementaire entourant le statut des langues, mais aussi de s'inspirer de bonnes pratiques en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales.

Cette synthèse a été distribuée à l'ensemble des Groupes des ambassadeurs francophones qui ont accueilli cette nouvelle version du guide avec beaucoup d'enthousiasme. Elle a également été diffusée aux ministres de tutelle de la Francophonie ainsi qu'aux représentants personnels des Chefs d'État et de Gouvernement membres et observateurs de l'OIF. Chaque État est libre de l'utiliser, de la reproduire et de la diffuser aussi largement que possible.

II. LES SÉMINAIRES RÉGIONAUX

La seconde étape dans le suivi de la mise en œuvre du Vade-mecum a donc été, conformément au vœu du Secrétaire général de la Francophonie, d'organiser des séminaires d'information et d'échanges d'expériences avec les délégués francophones. L'enjeu étant de sensibiliser et de remobiliser les États membres, notamment à travers les groupes des ambassadeurs francophones et avec le soutien des Représentations permanentes de la Francophonie auprès des organisations internationales sur le thème du respect et de la promotion du multilinguisme à travers le suivi du Vade-mecum.

L'objectif de l'Observatoire de la langue française a été de faire de ces séminaires un véritable lieu d'échange et de partage d'idées avec les représentants et délégués : il s'agissait de recueillir leurs avis et commentaires dans la mise en application pratique du Vade-mecum, de présenter des outils préparés à leur attention, d'exposer les bonnes pratiques identifiées pour faciliter la mise en œuvre concrète du Vade-mecum et enfin d'identifier les nouveaux instruments d'information et d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation du français dans les organisations internationales.

29 Mise en œuvre du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales : « *Assurer au quotidien la place du français* », Edition Nathan, Paris 2012, disponible sur le site de l'OIF <http://www.francophonie.org/Rapports-Publications.html>

Ces séminaires, à l'attention des représentants et délégués des États et gouvernements membres, associés ou observateurs ou de la Francophonie en poste dans les organisations internationales, se sont d'ores et déjà tenus successivement à New-York et Addis-Abeba autour de la thématique générale de la promotion du multilinguisme, et du français en particulier, dans les organisations internationales.

Les séminaires de Genève et de Bruxelles devraient se tenir au cours du dernier trimestre 2012 ou début 2013.

À cette occasion, l'Observatoire de la langue française a mis au point un questionnaire³⁰ à l'attention des participants. L'objectif était de pouvoir mesurer la connaissance des engagements pris à Bucarest, mais aussi d'affiner la stratégie à adopter grâce à ces témoignages directs des délégués et représentants francophones.

Le questionnaire comportait cinq questions « fermées », c'est-à-dire avec un choix limité de réponses mais avec la possibilité de faire des commentaires.

Les participants se sont bien volontiers pliés à cet exercice et l'analyse des réponses fournies a permis de faire un certain nombre de constats³¹ détaillés ci-après.

1. New-York

Le premier séminaire s'est tenu à New-York le 11 avril 2012 au siège et avec le concours de la Représentation permanente de la Francophonie. Il s'agissait de sensibiliser et de mobiliser les représentants et délégués des pays membres de la Francophonie en poste aux Nations unies autour de l'usage du français dans les instances onusiennes à travers la question du multilinguisme tel que défini par le Vade-mecum.

L'ensemble du Groupe des ambassadeurs francophones avait été convié pendant une demi-journée conformément à l'ordre du jour³².

Au cours du séminaire, après une introduction du Représentant permanent de l'OIF, M. Filipe Savadogo, des présentations ont été faites par S.E.M. Abdou Salam Diallo, ambassadeur du Sénégal auprès des Nations unies mais aussi coordonnateur du Réseau « Multilinguisme et renforcement du fait francophone » (qui par ailleurs présidait la séance), M. Michel Grégoire, conseiller langue et culture du Secrétaire général de la Francophonie, M. Stéphane Dujarric, directeur information et média au Département de l'Information des Nations unies qui représentait le secrétariat et par M. Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française.

S'en sont suivis des débats qui ont été très riches et ont permis, dans un premier temps, de faire le constat des problématiques spécifiques à l'ONU New-York et, dans un deuxième temps, d'apporter des pistes de réflexion sur les solutions envisagées. Une trentaine de personnes représentaient 18 pays membres³³.

Synthèse des discussions sur le constat de l'usage des langues à l'ONU :

- **Le délégué francophone est désavantagé à l'ONU** : l'utilisation de l'anglais reste dominante et prend même de l'ampleur, notamment à cause des nouvelles technologies de l'information et ce malgré certains efforts du

30 Cf. annexe 6

31 Voir page 34

32 Cf. annexe 7 : ordre du jour du séminaire de New-York

33 Cf. annexe 8 : liste des participants au séminaire New-York



Secrétariat. De réels problèmes liés à l'interprétation et à la traduction persistent et ont été identifiés, comme par exemple :

- le temps limité de présence des interprètes lors des réunions officielles (jusqu'à 13H et jusqu'à 17H ou 18H) qui entraîne une obligation pratique de passer à l'anglais au-delà des heures normales de travail ;
- le recours systématique à l'anglais lors des réunions informelles (par exemple, les « briefings ») ;
- la diffusion des textes, et spécialement des projets de résolutions, en priorité en anglais même quand le rédacteur initial n'est pas anglophone, et des délais trop longs de diffusion des autres versions linguistiques.

- **Le processus de recrutement favorise la connaissance de l'anglais** : de la publication des vacances de postes dans «*The Economist* » jusqu'aux entretiens d'embauche, en passant par les exigences linguistiques formulées, il ne fait aucun doute que l'anglophone est clairement favorisé.

Ponctuellement, la question du remplacement de M. Kiyō AKASAKA, sous-secrétaire général à la Communication et à l'Information a fait l'objet de préoccupations de la part des membres du Groupe des ambassadeurs francophones qui notaient que la vacance de poste est parue en anglais seulement. De surcroît, ils s'inquiétaient de l'absence d'exigence explicite d'un candidat maîtrisant les deux langues de travail, alors même qu'il est primordial que ce poste soit attribué à une personne au moins bilingue. Finalement, avec la nomination, intervenue le 31 juillet 2012 de Monsieur Peter LAUNSKY-TIEFFENTHAL, un autrichien francophone, ces craintes ont été dissipées.

- **Les connaissances linguistiques des fonctionnaires de l'ONU** ont été aussi mises en cause car la tendance à n'utiliser que l'anglais s'en trouve renforcée, alors que le français est la deuxième langue de travail du Secrétariat. En effet, les diplomates sont plus nombreux à suivre les formations linguistiques proposées par l'Organisation que les fonctionnaires.

Il a donc été soulevé la nécessité pour les missions des pays de sensibiliser non seulement leurs diplomates, mais aussi leurs experts nationaux de passage, aux exigences du multilinguisme et à l'usage du français. En effet l'existence du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales est relativement méconnu des experts qui, de plus, à l'exception des fonctionnaires qui suivent les questions francophones, n'ont pas nécessairement une connaissance réelle de leurs droits linguistiques en tant que délégués aux Nations Unies, ni des engagements pris par leurs autorités dans le cadre de la Francophonie.

- **Le problème spécifique des langues dans le cadre des opérations de maintien de la paix (OMP)** a été abordé comme un point sensible des enjeux du multilinguisme à l'ONU et notamment le fait que toute la structure de commandement des OMP soit majoritairement anglophone.
- **La coopération avec les autres groupes linguistiques** : la nécessité de faire partager le combat pour le multilinguisme avec les autres groupes linguistiques a été très largement évoquée car cela favoriserait, entre autres, le mécanisme d'adoption des résolutions sur le multilinguisme qui semblent encore trop perçues comme un combat exclusif des francophones.

Synthèse des solutions préconisées :

- **Sur l'organisation de la promotion du français à l'ONU** : il a été identifié plusieurs enceintes onusiennes considérées comme stratégiques et qui pourraient être utilisées pour faire passer le message en faveur du multilinguisme et en particulier³⁴ :

³⁴ Propositions rédigées par la Délégation française

- *Le Comité de l'information*, organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui traite de toutes les questions relative à l'information et à la communication.
La résolution issue des travaux de ce comité comporte de très nombreuses dispositions qui ont un impact sur le multilinguisme. Elle vient utilement compléter la résolution biennale sur le multilinguisme, traditionnellement présentée par le Groupe francophone. De plus, de nombreuses dispositions de cette résolution annuelle sur l'information sont reprises, *in extenso*, dans la résolution sur le multilinguisme. Or, dans le cadre de ces négociations, les francophones sont dispersés, notamment dans les groupes régionaux, et ont du mal à s'y faire entendre.
 - *Le Comité des conférences*, organe subsidiaire de l'Assemblée Générale des Nations unies qui traite de toutes les questions liées à la traduction des documents, à l'interprétation des séances, à la documentation, mais aussi des partenariats et activités d'ouverture qui peuvent pallier le manque de moyens de l'ONU. Concrètement, ce Comité traite des activités du Département de l'Assemblée générale et de la Gestion des Conférences.
Il se réunit annuellement au mois de septembre et de nombreuses décisions capitales pour la gestion pratique du multilinguisme y sont prises (qui doivent ensuite être confirmées par la 5^{ème} commission, puis l'Assemblée générale).
 - *La 5^e Commission* traite des questions administratives et budgétaires. Il est devenu courant pour la Commission de se réunir non seulement pendant la partie principale de la session ordinaire de l'Assemblée générale (soit de septembre à décembre) mais également lors des reprises de la session, en mars et en mai. Elle offre des opportunités encore insuffisamment exploitées de concertation pour les francophones afin de s'entendre sur des dispositions relatives au multilinguisme qui méritent une attention particulière.
 - *La résolution sur la gestion des ressources humaines* (biennale) : les avis de vacance de poste, les exigences linguistiques au recrutement, la composition des jurys de recrutement, les concours de recrutement, les listes d'aptitude, la formation professionnelle, les primes de compétence linguistique, et les critères relatifs à la mobilité professionnelle sont des questions qui comportent une dimension linguistique. Tous ces sujets sont abordés lors des négociations portant sur la résolution relative à la gestion des ressources humaines, où les francophones gagneraient à renforcer leur concertation.
 - *Le Comité des 34 (sur les opérations de maintien de la paix)* : le rapport annuel du Comité spécial sur les Opérations de Maintien de la Paix comporte, tous les ans, des dispositions relatives aux langues et au multilinguisme (environ 10 paragraphes au total).
- **Sur l'emploi des langues par les fonctionnaires internationaux et les experts, il été souligné** que le Vade-mecum et son guide pratique ne concernent pas seulement les États membres et leurs délégués au sein des Organisations internationales mais portent aussi sur l'emploi des langues par les fonctionnaires internationaux. A cet égard, il serait opportun de proposer des séances d'information aux fonctionnaires internationaux francophones, et de leur présenter les outils à leur disposition réunis dans le guide pratique de mise en œuvre du vade-mecum. Il a été clairement souhaité que, de son côté, le Secrétariat de l'ONU fasse un effort de motivation du personnel pour qu'il se forme dans d'autres langues que l'anglais, en en faisant un critère important dans la progression des carrières par exemple.
- De même, concernant les experts nationaux, Il convient, pour chaque État, de faire preuve de pédagogie pour faire connaître à son expert les procédures en cas de manquement au règlement intérieur d'un organe onusien, et qu'il puisse déterminer dans quelle langue il est conseillé qu'il/elle s'exprime, compte tenu des langues officielles de son pays, et des engagements de Bucarest.

- **Définir une stratégie pour un rapprochement avec les autres aires linguistiques**, pour convaincre des intentions multilingues des francophones en tenant compte de l'appréciation que les locuteurs des autres langues peuvent avoir sur le statut privilégié du français langue de travail. Il a été préconisé, entre autre, que le projet de résolution sur le multilinguisme soit rédigé dans les langues de travail de l'ONU. L'Observatoire de la langue française examinera les possibilités de traductions adaptées de la Synthèse du Guide pratique en d'autres langues officielles.

Conclusion :

Le Groupe des ambassadeurs de New-York est très actif et très engagé et s'est dit plus que jamais déterminé à mener des actions en lien direct avec les engagements pris à Bucarest .

Beaucoup d'idées et de bonnes pratiques citées par les participants sont déjà répertoriées dans le Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum et /ou dans les conclusions de la journée du 6 juillet 2011 sur le rôle des Groupes des Ambassadeurs francophones et notamment :

- La nécessité d'intensifier la concertation dans les organisations internationales avec les représentants des autres grands espaces géolinguistiques pour consolider l'approche multilingue dans la défense du français ;
- Le besoin d'information des délégations francophones afin qu'elles puissent exercer ensemble la plus grande vigilance, une meilleure circulation de l'information au sein du groupe francophone sur les manquements constatés et sur les démarches entreprises (au nom du groupe, ou même à titre national) par l'une ou l'autre des délégations francophones pour signaler une entorse au régime linguistique des Nations Unies³⁵.

2. Séminaire d'Addis-Abeba

Le deuxième séminaire, s'est déroulé à Addis-Abeba le 7 juin 2012, dans le même esprit et avec le même objectif que celui de New-York : informer et mobiliser le Groupe des ambassadeurs francophones sur la mise en œuvre du Vade-mecum.

Organisé en concertation avec la Représentation permanente de l'OIF à Addis-Abeba, le séminaire a mobilisé une vingtaine de délégations de pays de l'OIF³⁶ représentés auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA). Au cours du séminaire présidé par S.E.M. Langenbacher ambassadeur de la Suisse, des présentations ont été faites par, dans l'ordre, S.E.M. Libère Bararunyeretse, représentant permanent de l'OIF à Addis-Abeba, Mme Imma Tor, sous-directrice de la langue française, Mme Nadjet Khellaf, directrice du service des conférences de la Commission de l'UA (CUA), M. Etienne Kabou, responsable du service des conférences de la CEA, M. Thomas Tschiggfrey, coordonnateur OIF pour le français à la CUA, M. Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française et M. Bassirou Sene, ambassadeur du Sénégal³⁷. Après la clôture, M. Bonaventure Mwe-Ondo, vice-recteur de l'AUF, en visite de travail à Addis-Abeba, s'est également adressé aux participants à propos de la langue française dans la recherche scientifique.

35 C'est ainsi que le président du Groupe des ambassadeurs francophones diffuse systématiquement aux autres membres du Bureau une copie des courriers de protestation ou de rappel au règlement expédiés au Secrétariat des Nations unies.

36 Cf. annexe 9 : liste des participants au séminaire d'Addis-Abeba

37 Cf. annexe 10 : ordre du jour.

Synthèse des interventions

Un premier constat : **la langue française se porte relativement mieux dans les organisations qui ont leur siège à Addis-Abeba** et en particulier, à l'Union africaine (UA), que dans d'autres organisations. Cette situation plus favorable à la langue française s'explique par la forte présence d'États francophones : 30 États de l'OIF sont membres de l'UA qui rassemble 54 pays, dont 21 ont le français comme langue officielle.

Une éducation de qualité en langue française dans les pays membres est un préalable indispensable pour la vitalité de cette langue dans les organisations internationales. Les participants au séminaire ont rappelé que l'accent doit être mis sur l'éducation en français à tous les niveaux de la scolarité dans les États membres.

Plus que nulle part ailleurs, **à l'Union africaine la promotion de la langue française est inséparable de celle du multilinguisme** qui est un élément constitutif des identités africaine. En effet, si les quatre langues de travail de l'Organisation sont l'anglais, l'arabe, le français et le portugais, les représentants et les fonctionnaires qui y opèrent sont souvent d'abord des locuteurs d'une ou de plusieurs des langues du continent africain, caractérisé par la richesse de sa diversité linguistique.

Les groupes d'ambassadeurs francophones n'ont pas à s'afficher comme un simple regroupement linguistique. **La voix francophone sera d'autant mieux entendue et écoutée qu'elle portera des messages forts** en relation avec les grandes questions débattues au sein des organisations. Le groupe francophone d'Addis-Abeba a intérêt à être vu comme le lieu où s'élabore une réflexion francophone de qualité en lien avec l'actualité des organisations qui y sont basées. Il doit refléter l'évolution de la Francophonie d'un mouvement purement linguistique et culturel à une alliance politique et stratégique qui pèse de tout son poids dans ce monde multipolaire. Les échanges ont fait apparaître que le groupe d'Addis-Abeba aurait peut-être intérêt à ne plus faire figurer le qualificatif « consultatif » dans sa dénomination officielle³⁸, ce dernier donnant l'impression que son opinion ne compte pas réellement dans le fonctionnement de l'organisation.

Un **système efficace de veille et de réaction sur le respect du multilinguisme** est envisagé et souhaité par le groupe d'ambassadeurs, dont les membres sont prêts à suivre l'une des recommandations du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales qui les invite à réagir auprès des secrétariats des organisations. À titre d'exemple, les questions suivantes ont été soulevées par plusieurs des intervenants comme des sujets de préoccupation et d'éventuelle action :

- **Signalétique des bâtiments** : S'assurer que les éléments principaux de l'affichage sont plurilingues. Différents participants ont déploré que la signalétique du nouveau siège de la CUA soit exclusivement anglophone.
- **Recrutement des agents** : S'assurer que les annonces de vacance de poste sont conformes au régime linguistique et que les entretiens d'embauche se déroulent de façon à ne pas discriminer les francophones. Plusieurs interventions ont révélé l'absence de francophones dans certains comités de sélection et la quasi-obligation pour les candidats de passer les entretiens en anglais.
- **Nomination des hauts responsables** : Le bilinguisme (au minimum) devrait être exigé pour l'accès aux postes à haute responsabilité, qu'ils soient techniques (directeurs) ou politiques (commissaires). Différentes

38 À sa création, en 1999, les fondateurs ont choisi de s'appeler « Groupe consultatif », ce que n'ont pas fait leurs homologues de Bruxelles, de Genève et de New-York.



interventions ont mis en lumière un nombre très élevé de hauts responsables qui ne sont qu'anglophones (alors que leurs collègues francophones sont dans la majorité des cas, parfaitement bilingues).

- **Dotation des services de traduction et d'interprétation** : Les services de traduction devraient comprendre un nombre suffisant de traducteurs vers le français. Un important déficit dans le service de traduction de la CUA a été constaté ;
- **Mise en place effective d'une formation linguistique dans le cadre de la formation continue des agents** : L'offre de cours devrait comprendre toutes les langues de travail et la fréquentation de ces cours devrait être prise en compte pour l'avancement des agents dans leur carrière ainsi que sous forme de primes. Les cours de français devraient privilégier la compréhension plutôt que l'expression afin de donner aux apprenants anglophones une compréhension passive du français qui permettrait de tenir des réunions internes selon le principe de l'intercompréhension : « Chacun parle sa langue et tout le monde se comprend ». Des ateliers thématiques en français portant, notamment, sur la gestion des organisations internationales devraient faire partie de l'offre de cours. La CUA aurait intérêt à se rapprocher de l'Union européenne qui, dans le cadre du Fond de 55 millions d'euros alloué à partir de 2007 par la Commission européenne à la Commission de l'Union africaine (9e *Fonds européen de développement*), pourrait contribuer au financement des formations linguistiques.

Les participants au séminaire ont reconnu qu'en tant que représentants des États membres, ils avaient une responsabilité particulière au moment du vote et de l'adoption des budgets des organisations. Un hiatus a été constaté entre les prises de position favorables au multilinguisme au sein du groupe francophone et le refus d'allouer aux secrétariats les **ressources humaines et financières nécessaires au maintien d'un bon niveau de multilinguisme**.

D'autres domaines dans lesquels le « Vade-mecum » devrait être mieux appliqué ont été relevés par les intervenants :

- **Langue des rapports soumis aux secrétariats** : Les secrétariats de la CUA et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) reçoivent trop souvent des rapports rédigés dans un anglais approximatif. L'envoi de ces rapports en français, surtout par les délégations des États membres de la Francophonie, faciliterait le travail des secrétariats qui sont actuellement obligés de procéder à des révisions lourdes et onéreuses des textes ;
- **Langue des interventions officielles** : Les participants relèvent que des « personnalités francophones de référence » s'expriment en anglais lors de discours officiels. Cette attitude est unanimement considérée comme néfaste pour le rayonnement du français ;
- **Instructions données aux délégations** : Plusieurs des intervenants ont reconnu qu'il serait utile qu'ils reçoivent des instructions de leurs gouvernements sur les langues qu'ils doivent utiliser en chaque circonstance.

Plusieurs des interventions des participants ont mis en évidence la nécessité de **créer des réseaux francophones** :

- **Réseaux de fonctionnaires francophones** : les fonctionnaires en poste à Addis Abeba pourraient envisager de créer une section de l'Assemblée des Fonctionnaires Francophones des Organisations internationales (AFFOI) ;

- **Réseaux d'anciens bénéficiaires du programme de l'OIF « Jeunes experts francophones³⁹ » ;**
- **Réseaux de traducteurs et d'interprètes** qui permettraient de mobiliser rapidement les professionnels nécessaires à la mise en œuvre du véritable multilinguisme, surtout dans les situations de pénurie de personnels permanents.

Conclusion :

Le bilan du séminaire a été globalement considéré comme positif, et du point de vue des organisations et du point de vue des délégués :

Le point de vue des Organisations

Les responsables des deux services de conférences internationales de la CUA et de la CEA ont reconnu la difficulté à assurer les conditions d'un plurilinguisme réel en dehors des réunions officielles et même à garantir un équilibre entre les langues de travail dans le fonctionnement régulier des services. L'anglais est, de très loin, la première langue de rédaction de tous les documents (81,2% des textes originaux à la CUA) y compris ceux émanant de délégués pour lesquels l'anglais est une langue étrangère, ce qui pose de véritables problèmes de correction linguistique et même de compréhension des textes.

Le défaut de capacité à s'exprimer dans la seconde langue de travail qu'est le français constaté chez la plupart des cadres dirigeants des organisations porte préjudice à la parité normalement requise par les textes et défavorise les francophones à tous les niveaux : communication interne et externe, participation aux débats, recrutement. À titre d'exemple, sur les neuf personnes qui siègent lors des réunions de la Commission (président, chef de cabinet et sept directeurs), six sont anglophones « non-bilingues » et sur les six membres du bureau du Vice-président de la CUA cinq sont anglophones « non-bilingues ».

Le point de vue des délégués représentants leurs pays

Les représentants des pays qui ont pris la parole (dans l'ordre : Sénégal, Roumanie, Mauritanie, RDC, France, Burundi, Guinée, Belgique, Burkina Faso et Gabon) se sont tous félicités de l'organisation de ce séminaire et ont remercié la Représentation permanente et l'OIF de cette initiative.

3. Bilan des séminaires

Du point de vue des représentants et délégués

Les participants aux séminaires ont bien voulu répondre à un questionnaire d'évaluation⁴⁰ mis au point par l'Observatoire de la langue française. Le questionnaire posait six questions « fermées » et laissait la possibilité aux représentants et délégués de s'exprimer librement dans la rubrique « observations et suggestions éventuelles ».

39 Programme mis en place par l'OIF entre 2000 et 2004 et relatif à la mise à disposition de jeunes issus des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale dans les organisations internationales pour une période de deux ans. Plus d'une soixantaine de jeunes ont pu ainsi bénéficier de ce programme.

40 Voir annexe 6



Les questions posées étaient les suivantes :

1. Connaissiez-vous le Vade-mecum avant ce séminaire ?
2. Connaissiez-vous l'existence du guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum ?
3. Ce séminaire vous a-t-il semblé utile pour rester mobilisé sur l'importance du multilinguisme dans la vie internationale ?
4. Globalement, le contenu était-il approprié et pertinent ?
5. Considérez-vous que cette réunion vous sera utile dans l'exercice de vos responsabilités professionnelles ?
6. Comment qualifiez-vous la forme retenue pour cette réunion ?

Des questions simples qui ont cependant permis, par exemple, de mesurer la faible connaissance du Vade-mecum six ans après son adoption par les États membres.

Principaux résultats apparus dans les réponses au questionnaire

- **60% des participants aux séminaires ne connaissaient pas l'existence du Vade-mecum** relatif à l'usage de la langue française et encore moins celle du Guide pratique d'application spécialement conçu à leur attention (**75% de réponses négatives**) ;
- **A l'unanimité (99 % des participants) le séminaire a été reconnu comme utile**, à New-York comme à Addis-Abeba, surtout dans sa capacité à mobiliser les participants sur l'importance du multilinguisme dans la vie internationale ;
- **A l'unanimité également (97 % des participants)** le contenu du séminaire a été considéré comme approprié et pertinent et **la forme retenue** (témoignages et partage d'expériences, projection de vidéo, débat) a été approuvée à **65%** des participants qui ont également souhaité que :
 - les représentants du secrétariat des organisations participent d'avantage à ce type de rencontres ;
 - ce genre de séminaire puisse mettre d'avantage l'accent sur la pratique réelle de mise en œuvre du Vade-mecum ;
 - d'avantage de temps soit accordé aux témoignages.
- **70% des participants** ont estimé que le séminaire leur sera utile dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles et ont souhaité que l'expérience se renouvelle au moins une fois par an afin d'assurer le suivi des engagements pris.

Synthèse des remarques et suggestions formulées dans les réponses des participants :

- Encourager la concertation francophone au sein des enceintes onusiennes ;
- Sensibiliser les fonctionnaires internationaux au multilinguisme ;
- Multiplier les séances d'information sur le Vade-mecum et son Guide pratique ;
- Mettre en place des séminaires une fois par an pour assurer un suivi et faire en sorte que le contenu aborde très concrètement la question de la mise en œuvre du Vade-mecum ;
- Associer les autres groupes linguistiques aux séminaires.

En conclusion, le questionnaire d'évaluation a confirmé le besoin des délégués francophones d'être mieux informés sur l'existence et les dispositions du Vade-mecum et de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'OIF dans sa mise en œuvre, grâce notamment aux publications préparées par l'Observatoire de la langue française et aux réunions du Groupe des ambassadeurs francophones.

Du point de vue de l'Observatoire de la langue française et de l'OIF

Les séminaires ont permis à l'OIF et plus particulièrement à l'Observatoire en charge du suivi du Vade-mecum, de recueillir l'avis des délégués sur les actions déjà engagées, mais aussi de dégager de nouvelles pistes de travail et notamment :

- Assurer une meilleure diffusion du Vade-mecum, de son Guide pratique et de sa Synthèse par des moyens moins « traditionnels » comme les séminaires et la publication en format électronique ;
- Impliquer les Groupes d'ambassadeurs francophones dans les grandes manifestations francophones et favoriser les visites de haut niveau auprès d'eux afin qu'ils restent mobilisés car ce sont eux les véritables gardiens de l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- Poursuivre les réunions d'information et d'échanges, car rencontrer les personnes dans leur contexte de travail permet de mieux cerner leurs difficultés et leurs besoins ;
- Envisager la traduction adaptée de la synthèse du Guide pratique dans d'autres langues ;
- Établir, pour chaque organisation, un calendrier annuel des lieux et moments stratégiques où les francophones devraient intervenir pour assurer une visibilité francophone et peser sur les décisions affectant l'usage des langues dans l'organisation.

Annexes

Annexe 1

Le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

adopté par la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie
Bucarest, le 26 septembre 2006

Nous, Ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest, le 26 septembre 2006,

Sensibles aux difficultés que rencontre l'usage du français dans les organisations internationales et régionales ;

Soulignant notre attachement, au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales dont nos États et gouvernements sont membres ;

Rappelant que le français est l'une des deux langues de travail des Nations Unies et de ses organes spécialisés ; Dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle ;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle ;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible ;

Nous assurerons en outre, lors des assemblées générales et des sessions ministérielles, si nous n'utilisons pas le français, qu'en cas de distribution de versions écrites, une version française soit fournie par le secrétariat de l'organisation ou par notre propre délégation si celle-ci choisit d'en distribuer le texte ;

Par ailleurs nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations :

1) s'assurent auprès des secrétariats de ces organisations :

- de l'interprétation simultanée des interventions lors de la tenue de séances officielles et aux étapes importantes de l'examen d'un texte,
- qu'il n'y ait pas d'abus de réunions informelles sans interprétation ;

2) veillent à ce que :

- toute la documentation et les publications, y compris électroniques, de ces organisations soient disponibles en français ou, en cas de traduction, dans une version française de qualité, conforme à l'original ;
- les textes essentiels à la négociation soient également disponibles en français en temps utile ;



- 3) formulent, au sein des groupes d'ambassadeurs francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme ;
- 4) veillent à l'allocation par ces organisations de ressources financières et humaines adéquates pour que le statut des langues de travail ou des langues officielles soit respecté dans les faits ;
- 5) interviennent collectivement afin qu'elles appliquent de manière rigoureuse le multilinguisme comme critère de recrutement ;
- 6) interviennent pour que, dans les opérations de maintien de la paix conduites sur le territoire d'un État francophone, les contingents de l'organisation internationale ou régionale concernée soient en mesure de communiquer avec les autorités et la population en français et que cette nécessité soit prise en compte dans le recrutement et la formation des personnels des opérations de maintien de la paix ;
- 7) travaillent de concert avec les représentants des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles ;

À cet effet, nous appuyons les initiatives prises au sein de ces organisations pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel et soutenons les actions en cours de l'OIF en vue d'enseigner le français aux fonctionnaires de ces organisations et des États et gouvernements membres dont le français n'est pas langue officielle ; nous nous concerterons également pour favoriser le recrutement d'agents maîtrisant la langue française à des postes de responsabilité au sein de ces organisations.

Nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre résolument son engagement en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales, notamment à travers les représentations permanentes de l'OIF et les autres actions d'accompagnement que nous jugerons souhaitables.

Annexe 2

Résolution sur le multilinguisme de l'Assemblée générale de l'ONU

Nations Unies

A/RES/65/311



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2011Soixante-cinquième session
Point 121 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.85 et Add.1)]

65/311. Multilinguisme

L'Assemblée générale,

Considérant que le multilinguisme est pour l'Organisation des Nations Unies un moyen de favoriser, défendre et préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde,

Considérant également que le multilinguisme véritable favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale, et considérant qu'il importe de pouvoir dialoguer avec les peuples du monde dans leurs propres langues, notamment selon des modalités ouvertes aux personnes handicapées,

Soulignant que les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation doivent être strictement respectés,

Insistant sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation, notamment celles qui touchent aux relations publiques ou à l'information,

Rappelant sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992, par laquelle elle a adopté la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹, en particulier son article 27, qui concerne les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques,

Rappelant également ses résolutions 2 (I) du 1^{er} février 1946, 2480 B (XXIII) du 21 décembre 1968, 42/207 C du 11 décembre 1987, 50/11 du 2 novembre 1995, 52/23 du 25 novembre 1997, 54/64 du 6 décembre 1999, 56/262 du 15 février 2002, 59/309 du 22 juin 2005, 63/306 du 9 septembre 2009, 64/266 du 21 mai 2010, 65/107 B du 10 décembre 2010, 65/245 du 24 décembre 2010 et 65/247 du 24 décembre 2010,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²;

¹ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

² A/65/488.



2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à développer le réseau informel de référents appelés à lui apporter leur concours ;
3. *Insiste* sur l'importance primordiale que revêt la parité des six langues officielles de l'Organisation ;
4. *Souligne* que les résolutions fixant les conditions d'emploi des langues officielles de l'Organisation et des langues de travail du Secrétariat doivent être appliquées intégralement ;
5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient traités sur un pied d'égalité et bénéficient de moyens et de conditions de travail également favorables, qui leur permettent d'optimiser la qualité de leurs prestations, dans le plein respect des particularités de chacune des six langues officielles, et rappelle à cet égard le paragraphe 11 de la section D de sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999 ;
6. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'achever à titre prioritaire le chargement de tous les documents importants et anciens de l'Organisation sur son site Web, dans les six langues officielles, afin que les États Membres puissent aussi accéder à ces archives en ligne ;
7. *Affirme à nouveau* que tous les services du Secrétariat qui produisent de la matière à mettre en ligne doivent continuer à s'efforcer, de façon aussi pratique, efficace et économique que possible, à la faire traduire dans toutes les langues officielles, ainsi que toutes les bases de données disponibles en anglais sur le site Web de l'Organisation ;
8. *Prie* le Secrétaire général de continuer, en offrant des services de documentation, des services pour les réunions et des services de publication assurés dans le cadre de la gestion des conférences, notamment des services de traduction et d'interprétation de grande qualité, d'assurer de la même manière dans toutes les langues officielles un dialogue véritablement multilingue entre les représentants des États Membres auprès des organes intergouvernementaux et entre les membres d'organes d'experts de l'Organisation ;
9. *Souligne* qu'il importe de proposer autant que possible dans la langue locale du pays bénéficiaire l'information, l'assistance technique et les supports de formation produits par l'Organisation ;
10. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire général pour s'attaquer, comme elle l'avait demandé dans ses résolutions, au problème du remplacement du personnel des services linguistiques partant à la retraite, et le prie de poursuivre et d'intensifier son action à cet égard, notamment en resserrant les liens de coopération avec les institutions de formation de linguistes, de manière à couvrir les besoins dans les six langues officielles de l'Organisation ;
11. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat n'hésite pas à encourager les fonctionnaires à se servir, dans les réunions où sont assurés des services d'interprétation, de celle des six langues officielles qu'ils maîtrisent, quelle qu'elle soit ;
12. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que les règles concernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient scrupuleusement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution des documents de conférence sur papier que leur affichage dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222 du 23 décembre 2000 ;

13. *Souligne* combien il importe :

a) D'utiliser comme il convient toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de l'information du Secrétariat, le but étant d'éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles ;

b) De faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information ;

et, à ce propos, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que le Département soit doté du personnel dont il a besoin pour mener ses activités dans toutes les langues officielles ;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de faire en sorte que les visites guidées, qui sont source de recettes, soient régulièrement offertes au Siège, et cela en particulier dans les six langues officielles de l'Organisation ;

15. *Engage* le Secrétaire général à entreprendre encore plus de créer et de gérer, dans les limites des ressources existantes, des sites Web multilingues de l'Organisation, y compris en ce qui concerne la tenue à jour de la page Web du Secrétaire général dans toutes les langues officielles de l'Organisation ;

16. *Réaffirme* la nécessité d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation ;

17. *Réaffirme également* que le site Web de l'Organisation est un outil indispensable aux États Membres, aux médias, aux établissements d'enseignement, au public et aux organisations non gouvernementales, et que le Département de l'information doit continuer à le tenir à jour et à l'améliorer ;

18. *Réaffirme en outre* son souhait que le Secrétaire général veille, en s'assurant de l'actualité et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information affectées à cette fin soient convenablement réparties entre toutes les langues officielles, les particularités de chacune de ces six langues devant être pleinement respectées ;

19. *Constata avec préoccupation* que la construction et l'enrichissement du site Web de l'Organisation ont progressé bien plus lentement que prévu pour certaines langues officielles et, à ce sujet, prie le Département de l'information de renforcer, en coordination avec les bureaux auteurs, les dispositions prises pour réaliser la parité des six langues officielles sur ledit site Web, notamment en pourvoyant rapidement les postes actuellement vacants dans certaines sections ;

20. *Prie* le Département de l'information de continuer à s'efforcer, en coopération avec le Bureau des technologies de l'information et des communications du Secrétariat, de faire en sorte que les infrastructures technologiques et les applications soient totalement compatibles avec les systèmes d'écriture latins, non latins et bidirectionnels, afin que toutes les langues officielles puissent être également présentes sur le site Web de l'Organisation ;

21. *Se félicite* des accords de coopération conclus entre le Département de l'information et des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans certaines langues officielles, et prie le Secrétaire général, agissant de concert avec les bureaux auteurs, d'étendre cette pratique à toutes les langues officielles de l'Organisation, en assurant un bon rapport coût-

efficacité et sans perdre de vue la nécessité de se conformer aux normes et directives de l'Organisation ;

22. *Prie* le Secrétariat de tenir iSeek à jour dans ses deux langues de travail, de continuer d'œuvrer à mettre en service iSeek dans tous les lieux d'affectation, et d'arrêter et d'appliquer des dispositions qui permettent, sans incidence sur les coûts, de donner aux États Membres un accès sécurisé à l'information qui, à l'heure actuelle, ne peut être consultée que sur l'intranet du Secrétariat ;

23. *Prend note avec reconnaissance* du travail accompli par les centres d'information des Nations Unies, notamment le Centre régional d'information des Nations Unies, pour que les produits d'information de l'Organisation soient publiés, et que les textes importants soient traduits, dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation, le but étant de toucher un public aussi large que possible, de diffuser le message de l'Organisation partout dans le monde et de renforcer ainsi l'adhésion à ses activités à l'échelle internationale, et engage lesdits centres d'information à poursuivre les activités multilingues qui font partie des aspects interactifs et dynamiques de leur travail, particulièrement en organisant des séminaires et des débats destinés à promouvoir, à l'échelon local, la propagation de l'information, la compréhension des faits et les échanges de vues concernant l'action de l'Organisation ;

24. *Rappelle* sa résolution 65/247, notamment l'alinéa *f* du paragraphe 54 et le paragraphe 26 de celle-ci, dans laquelle elle a réaffirmé que la parité des deux langues de travail du Secrétariat devait être respectée et que l'emploi d'autres langues de travail était prescrit dans certains lieux d'affectation et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit indiqué dans les avis de vacance de poste que la connaissance de l'une ou l'autre des deux langues de travail du Secrétariat est exigée, à moins que l'exercice des fonctions attachées au poste n'exige la maîtrise de l'une des deux langues de travail plutôt que de l'autre ;

25. *Rappelle également* le paragraphe 17 de la section II de sa résolution 61/244 du 22 décembre 2006, dans lequel elle a constaté l'importance primordiale des contacts entre le personnel des Nations Unies et la population locale, sur le terrain, ainsi que la place importante tenue par les compétences linguistiques dans la sélection et la formation, et donc confirmé qu'une bonne connaissance de la langue ou des langues officielles du pays de résidence devait être considérée comme un atout supplémentaire ;

26. *Rappelle en outre* sa résolution 64/266, dans laquelle elle a fait siennes les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix³ ;

27. *Prend acte* de la section II.D.1 du rapport du Secrétaire général², qu'elle prie de poursuivre l'action qu'il mène dans ce domaine, et rappelle à nouveau sa résolution 64/266, sans préjudice de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ;

28. *Prie instamment* le Secrétariat de traduire tous les documents de formation au maintien de la paix dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans les limites des ressources existantes, l'idée étant que tous les États Membres puissent s'en servir ;

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 19 (A/64/19)*.

29. *Souligne* que le recrutement du personnel doit continuer de s'effectuer de façon strictement conforme à l'Article 101 de la Charte et aux dispositions pertinentes de ses résolutions ;

30. *Invite* le Secrétaire général à veiller à ce que les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies satisfassent à l'obligation à eux faite de maîtriser l'une ou l'autre langue de travail du Secrétariat et l'engage à poursuivre la mise en œuvre de la résolution 2480 B (XXIII) ;

31. *Invite également* le Secrétaire général à prendre les mesures qui conviennent pour tenir compte des connaissances linguistiques visées dans les avis de vacance de poste, aux fins de la composition des jurys d'entretien à l'occasion du recrutement du personnel des Nations Unies ;

32. *Souligne* que la promotion des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur doit obéir strictement à l'Article 101 de la Charte et être conforme aux dispositions de sa résolution 2480 B (XXIII) et aux dispositions pertinentes de sa résolution 55/258 du 14 juin 2001 ;

33. *Encourage* les fonctionnaires de l'Organisation à continuer de tirer activement parti des moyens de formation qui leur sont offerts pour apprendre une ou plusieurs langues officielles de l'Organisation ou pour en améliorer leur connaissance ;

34. *Note avec intérêt* les initiatives sans incidence sur les coûts prises par le Secrétariat aux fins de produire diverses publications en plusieurs langues, d'accroître le volume de publications traduites et d'encourager les bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies à adopter une politique d'acquisition multilingue, et le prie de poursuivre ces initiatives ;

35. *Réaffirme* que la diversité linguistique est un élément important de la diversité culturelle, souligne combien il importe que soit effectivement appliquée dans son intégralité la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles⁴, entrée en vigueur le 18 mars 2007, et rappelle la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace du 15 octobre 2003⁵ ;

36. *Se félicite* de l'action que mènent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les autres organes actifs dans ce domaine pour faire respecter, promouvoir et protéger toutes les langues, en particulier celles qui sont menacées de disparition, ainsi que la diversité linguistique et le multilinguisme ;

37. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport complet sur l'application de ses résolutions relatives au multilinguisme ;

38. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question intitulée « Multilinguisme ».

109^e séance plénière
19 juillet 2011

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente-troisième session, Paris, 3-21 octobre 2005*, vol. 1 et rectificatifs : Résolutions, chap. V, résolution 41.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente-deuxième session, Paris, 29 septembre-17 octobre 2003*, vol. 1 : Résolutions, chap. IV, recommandation 41.

Annexe 3

Recommandations du rapport du Corps commun d'inspection sur la situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations unies

RECOMMANDATIONS SOUMISES À L'EXAMEN DES ORGANES DÉLIBÉRANTS

Recommandation 6. Lorsqu'ils créent de nouveaux organes institutionnels pour lesquels des services de conférence devront être fournis, les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient prévoir les ressources budgétaires correspondant au volume de travail supplémentaire en résultant, en particulier pour la traduction et l'interprétation.

Recommandation 8. Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées au sein des organisations pour permettre de planifier efficacement la relève et d'offrir une formation ciblée aux candidats aux concours linguistiques.

Recommandation 12. Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient approuver les moyens d'appui nécessaires et instruire les chefs de secrétariat de développer des sites Web multilingues dans toutes leurs langues officielles ou langues de travail, en tenant dûment compte des spécificités linguistiques des lieux d'affectation concernés.

Recommandation 15. Par principe, les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient approuver, notamment dans le cadre du budget, les dispositions nécessaires pour que les activités de base de ces organismes soient effectivement menées dans toutes les langues officielles et de travail.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1. Les chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait devraient: a) nommer un haut fonctionnaire en qualité de coordonnateur pour le multilinguisme, chargé de proposer des plans d'action stratégiques pour l'application effective du multilinguisme, avec l'aide d'un réseau interne de points focaux au sein de leurs organisations respectives; b) rendre compte régulièrement à leurs organes délibérants des progrès réalisés à cet égard.

Recommandation 2. Les chefs de secrétariat, dans le cadre de leur participation au CCS, devraient mettre au point une conception commune des différences entre langues «officielles» et langues «de travail», établissant ainsi une base cohérente pour mieux coordonner l'utilisation des langues et promouvoir le multilinguisme au sein du système des Nations Unies.

Recommandation 3. Les chefs de secrétariat devraient prendre de nouvelles mesures efficaces en vue de supprimer le déséquilibre existant dans l'utilisation des langues de travail au sein des secrétariats, y compris parmi les hauts fonctionnaires, et demander à l'ensemble des fonctionnaires de développer leurs compétences linguistiques afin d'acquérir une bonne connaissance d'au moins une deuxième langue de travail.



Recommandation 4. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, dans le cadre du suivi de l'utilisation équitable des langues officielles au sein de leurs organisations respectives, évaluer régulièrement les besoins des utilisateurs et formuler des stratégies pour renforcer le multilinguisme grâce à la participation de leurs coordonnateurs pour le multilinguisme et du réseau connexe de points focaux

Recommandation 5. Le CCS devrait établir un réseau ou un groupe de travail spécial, auquel participeraient les coordonnateurs pour le multilinguisme de chaque organisation, chargé de prendre en considération les principales recommandations de IAMLADP et de les traduire en stratégies d'action pour la gestion des services linguistiques et de conférence, afin de permettre, grâce à une meilleure coordination et un meilleur partage des ressources, d'importantes réductions de coûts et un accroissement de la productivité et de l'efficacité du travail des organisations.

Recommandation 7. Les chefs de secrétariat devraient prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect intégral de l'accord AIIIC-Nations Unies pour l'interprétation et de l'accord CCQA-AITC pour la traduction, en s'attachant en particulier à mieux faire connaître ces accords aux sièges et dans les bureaux régionaux et en mettant en place des systèmes de contrôle de leur application.

Recommandation 9. Les chefs de secrétariat devraient élaborer des plans d'action stratégiques dans le domaine des services linguistiques visant les procédures de concours, de sélection des candidats et de recrutement, et proposer des mesures incitatives pour l'organisation des carrières et le maintien en poste du personnel linguistique, sans perdre de vue que les États Membres ont des systèmes d'enseignement différents et qu'aucun d'eux ne doit être considéré comme étant la norme.

Recommandation 10. Le Secrétaire général de l'ONU, en sa qualité de Président du CCS, devrait examiner les questions relatives aux concours linguistiques, au recrutement et à la promotion au sein des services linguistiques, à l'organisation des carrières et à la formation du personnel linguistique, ainsi que les mesures incitatives permettant de recruter et de retenir les meilleurs professionnels des langues, avec l'aide des coordonnateurs pour le multilinguisme, dans le cadre du réseau ou groupe de travail spécial proposé à la Recommandation 5.

Recommandation 11. Les chefs de secrétariat devraient prendre les mesures nécessaires pour que la procédure de recrutement, y compris celle des hauts fonctionnaires, vise pleinement et équitablement les aptitudes linguistiques afin qu'à moyen terme, les organismes du système puissent s'appuyer sur des effectifs multilingues ayant la maîtrise d'une langue de travail et une bonne connaissance d'au moins une autre langue de travail, compte dûment tenu des besoins spécifiques des lieux d'affectation.

Recommandation 13. Le Secrétaire général de l'ONU devrait promouvoir activement le développement de manifestations linguistiques, comme les Journées des langues, afin d'accroître la sensibilisation aux défis du multilinguisme et de diffuser des informations aux États Membres, aux universités et à d'autres partenaires en sollicitant, le cas échéant, leur appui dans le cadre de partenariats novateurs ou par des contributions extrabudgétaires spéciales.

Recommandation 14. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies œuvrant sur le terrain dans le domaine des affaires humanitaires, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement, entre autres, devraient veiller à ce que toute l'attention voulue soit portée à la nécessité de mener leurs activités et d'établir la documentation connexe dans toutes les langues officielles ou langues de travail, en tenant compte de la(les) langue(s) locale(s) des bénéficiaires.

Annexe 4

Message du Secrétaire général de la Francophonie lors de l'édition de PIMUN (Paris International Model United Nations) 2012

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord saluer tous ceux qui ont eu l'idée de cette manifestation, tous ceux qui s'y sont engagés et tous ceux qui y contribuent et y participent. J'ai une pensée particulière pour feu Richard DESCOING, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et grand connaisseur du système multilatéral, et pour tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Comme certains le savent, l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a le statut d'observateur aux Nations Unies, apporte un soutien constant, mais vigilant, aux autres institutions multilatérales.

Un soutien constant, car s'il existe un droit des peuples, un droit des nations et un droit des États, il est nécessaire que ces droits s'harmonisent et concourent non seulement à la survie de l'humanité, mais à son bonheur, à la paix et à la diffusion de valeurs universelles : c'est la tâche du système multilatéral que de prévoir, comprendre et résoudre les conflits qui résultent inévitablement de la divergence d'intérêt, d'histoire et de culture existant entre les différentes structures humaines. Un soutien vigilant, car ce système doit rester au service de tous, doit agir en faveur d'une meilleure régulation des activités de l'homme et non au profit de la domination de telle ou telle contrée, doit offrir l'occasion d'échanges, mais non pousser à la confrontation.

Dans le triangle qui, au sein du système multilatéral, unit et articule la légitimité, l'expertise et l'initiative novatrice, la Francophonie se veut partie prenante de chacun des trois pôles : légitime, parce qu'elle réunit 56 pays et gouvernements membres et 19 pays observateurs ayant totalement ou partiellement en partage une langue et se référant tous à des valeurs communes ; experte, parce qu'elle est à même d'apporter sa compétence, de renforcer des capacités, de proposer des analyses dans les domaines qui sont liés aux quatre missions de son cadre stratégique décennal : la langue et la diversité culturelle, les droits de l'Homme, la paix et la démocratie, l'enseignement et la formation, le développement durable et la solidarité ; novatrice parce que, ne défendant aucun intérêt particulier et attentive à la diversité du monde, elle cherche et propose de nouvelles approches pour prendre en compte les grands défis de la mondialisation et leur apporter des réponses à la mesure de l'homme.

Je voudrais maintenant traiter rapidement d'une question essentielle pour nous, question qui est à l'origine de votre initiative, celle des langues au sein de ce système multilatéral.

1. Rappelons quel est le régime linguistique de l'ONU.

D'après l'article 111 de sa Charte et la résolution adoptée en 1946, l'ONU reconnaît six langues officielles (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe) qui sont également langues de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mais seuls l'anglais et le français sont les langues de travail du secrétariat général.



Certaines des agences du système des Nations Unies ont un régime un peu différent, plus ouvert. Ainsi, l'espagnol s'ajoute à l'anglais et au français comme langue de travail du Conseil économique et social (ECOSOC) et des Conseils d'administration du PNUD et de l'UNICEF. La Conférence générale de l'UNESCO, fidèle à sa vocation de diversité culturelle, a accordé le statut officiel à neuf langues : l'hindi, l'italien et le portugais en plus des six langues officielles de l'ONU. A l'UNESCO, les deux langues de travail sont aussi l'anglais et le français.

Les textes offrent donc une relative diversité des langues officielles, la reconnaissance comme langues de travail de plusieurs langues transnationales (appelées aussi langues de communication internationale), parmi lesquelles le français est toujours présent aux côtés de l'anglais.

L'OIF suit de près l'application des textes réglementaires sur les régimes linguistiques des organisations internationales. Lors du Sommet qui a eu lieu à Bucarest en 2006, les ministres des États et gouvernements membres ont adopté un Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, dans lequel ils demandent à leurs représentants de s'exprimer en français aussi souvent que possible et s'engagent à entreprendre des actions auprès des secrétariats des organisations pour le respect des textes en matière d'usage des langues.

2. Mais quelle est la situation réelle des langues dans les principales organisations du système des Nations Unies ?

L'*Observatoire de la langue française* de l'OIF, qui publie tous les deux ans un Rapport de suivi du Vade-mecum relève dans son dernier rapport, en 2010 de nombreux manquements aux textes.

Ainsi, si la grande majorité des réunions formelles bénéficie d'interprétation (en 2009, 86 % de ces réunions sont interprétées), l'anglais domine dans les réunions informelles.

De même, si les documents sont en général publiés dans les deux langues de travail, la première version est généralement en anglais, la traduction française n'arrivant que plus tard, parfois beaucoup trop tard pour que les représentants puissent vraiment s'y référer au cours d'une négociation. Certains documents (surtout dans les réunions informelles) ne sont même pas traduits en français.

Egalement 90 % des rapports reçus par le secrétariat de l'ONU-Genève, ville francophone, sont en anglais.

Une étude récente effectuée à la demande de l'AFFOI (Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales) relève que l'anglais est requis comme langue obligatoire dans 87% des appels à candidatures, alors que le français ne l'est que dans 7% de ces appels. D'ailleurs, l'appel à candidature pour recruter le nouveau Secrétaire général adjoint à l'information et à la communication, chargé de coordonner les questions relatives au multilinguisme, ne fait pas référence à la maîtrise des deux langues de travail.

Enfin une étude réalisée en juillet 2010 par l'Association Diversum, à la demande de l'*Observatoire de la langue française*, dévoile une absence notable de progrès dans le plurilinguisme des sites Internet des Nations unies.

3. Les conséquences d'un monolinguisme qui tend à se généraliser sont sérieuses.

À première vue, le recours à un code linguistique unique, le « globish », vu comme une nouvelle *lingua franca*, permet de se comprendre. En réalité, par suite d'un usage approximatif par des locuteurs qui n'en ont qu'une connaissance approximative, de nombreux malentendus se produisent qui peuvent conduire à des situations graves.

L'enjeu du multilinguisme dans les organisations internationales découle de la nécessité de faire partager par le plus large public possible les objectifs visés dans les actes constitutifs de ces organisations. Le monolinguisme crée un fossé entre ces organisations et les populations, fossé qui, à la longue, peut les rendre inefficaces. Enfin, une langue, c'est bien connu, reflète un mode de pensée : le monolinguisme, à terme, contient le danger de véhiculer une vision uniforme du monde.

4. Que fait l'Organisation internationale de la Francophonie ?

L'OIF se veut la gardienne du multilinguisme dans les organisations internationales et en particulier à l'ONU.

A ce titre, l'OIF forme à la langue française, les diplomates et fonctionnaires chargés de dossiers internationaux issus des États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF qui n'ont pas le français comme langue officielle : environ 10 000 diplomates et fonctionnaires par an ont été formés depuis 2002.

Les Représentations permanentes de l'OIF auprès de l'ONU à New York et à Genève ont mis en place une veille sur le multilinguisme et favorisent l'émergence de positions francophones sur les grands sujets de l'actualité internationale.

Les RP de l'OIF animent des Groupes d'ambassadeurs francophones qui sont appelés à devenir des « forces de proposition » sur les problématiques liées au multilinguisme telles que l'interprétation et la traduction, l'intercompréhension entre les langues, l'information du public.

L'OIF apporte son soutien à l'Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales (l'AFFOI).

Plus important encore à long terme, l'OIF travaille à la mise en place d'un réseau de traducteurs et d'interprètes francophones, pour pallier les difficultés liées à la pénurie d'interprètes dans certaines organisations.

Enfin la Francophonie se concerta avec les autres grands espaces géolinguistiques, notamment au sein d'un réseau qui réunit les hispanophones, les lusophones et les francophones.

Mais la responsabilité du multilinguisme est partagée avec les États : le dernier Rapport de suivi du *Vade-mecum* montre que lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, plus de 20 des États et gouvernements membres de la Francophonie (sur 75) se sont exprimés uniquement en anglais et beaucoup d'entre eux n'ont même pas distribué de traduction française ! Sans volonté politique, le multilinguisme sur la scène internationale ne peut progresser.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de voir qu'il y a une prise de conscience de la part de jeunes francophones se destinant à une carrière internationale ; je les encourage de tout cœur à poursuivre dans cette voie et à multiplier les manifestations telles que celle-ci et je les remercie de leur engagement.

Abdou DIOUF

Annexe 5

Tableau synthétique des principales conclusions de la Journée du 6 juillet 2011 sur le rôle des Groupes des ambassadeurs francophones

Principales conclusions	Pistes de travail pour l'OIF
<p>1. Les Groupes d'ambassadeurs francophones (GAF) doivent demeurer les gardiens de la langue française dans les organisations internationales. Une mobilisation encore plus forte sera l'une des clés du maintien de la langue française en tant que grande langue de communication internationale.</p>	<p>1.</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Continuer à diffuser auprès de ces groupes le <i>Vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales</i> ; diffuser le Guide du vade-mecum ; rappeler et accompagner les Etats dans la mise en œuvre. b-ieux coordonner la veille sur le respect du statut des langues officielles (système de centralisation des alertes aux manquements et réaction à haut niveau etc.). c- Encourager un système de veille sur les recrutements (respect des exigences de connaissance des langues de travail ; soutien à des candidatures francophones aux postes de haut niveau et à des postes clés pour l'équilibre linguistique etc.).
<p>2. Les GAF sont « des gardiens mais pas des gendarmes » : la promotion de la langue française doit aller de pair avec celle du multilinguisme. Les GAF ont intérêt à travailler avec les représentants des autres groupes linguistiques pour tenter de rétablir un équilibre dynamique entre langues officielles et de travail dans les organisations internationales. Il conviendrait de préparer le chemin vers une « gouvernance linguistique mondiale ».</p>	<p>2. Intensifier la concertation dans les organisations internationales elles-mêmes avec les représentants des autres grands espaces géolinguistiques.</p> <p>Favoriser la création de « groupes d'amis du multilinguisme ».</p>
<p>3. Les GAF sont appelés à devenir des « forces de proposition » sur des problématiques liées au multilinguisme dans les organisations internationales, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Interprétation et traduction b- Intercompréhension entre les langues c- Désir de perfectionnement en langue française de diplomates et fonctionnaires internationaux d- Information du public 	<p>3.</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Poursuivre le soutien aux services d'interprétation et de traduction des organisations africaines. Participer au « Projet Afrique » de formation à la traduction et à l'interprétation. b- Lancer des projets pilotes d'introduction des méthodes d'intercompréhension dans certaines organisations internationales et favoriser l'introduction de cette méthode dans certaines réunions sans interprétation. <p style="text-align: right;">.../...</p>



Principales conclusions	Pistes de travail pour l'OIF
	<p>c- Poursuivre et mieux cibler les actions de formation à la langue française adressées aux diplomates et fonctionnaires nationaux ainsi qu'aux fonctionnaires internationaux (africains).</p> <p>d- Agir en direction des sites Internet et Intranet des organisations internationales ; encourager les débats francophones d'idées via les réseaux sociaux ; favoriser la diffusion des chaînes francophones dans les organisations internationales.</p>
<p>4. Les GAF auraient intérêt à ne pas « s'afficher comme des groupes linguistiques » : ils gagneraient à être de véritables lieux de débat dans lesquels se construit une pensée francophone qui débouchera sur des prises de position autour des valeurs de la Francophonie.</p>	<p>4. Réfléchir à quelques grands thèmes de l'actualité internationale autour desquels une concertation francophone est possible et mettre en place dans différentes organisations quelques projets pilotes de mobilisation francophone.</p>
<p>5. Les GAF gagneraient à travailler de manière structurée et coordonnée entre eux, avec les fonctionnaires francophones des organisations internationales et avec l'OIF.</p>	<p>5. Mettre en place, via les Représentations permanentes et les bureaux de l'OIF, un système d'information mutuelle, par exemple, à travers un bulletin d'information en ligne.</p> <p>Organiser une rencontre annuelle des présidents ou des bureaux des GAF.</p>
<p>6. Les GAF ont intérêt à renforcer leur visibilité :</p> <p>a- en s'ouvrant vers l'extérieur par l'organisation d'activités et le soutien à des événements d'envergure. (Pour cela, une plus grande mobilisation financière paraît nécessaire)</p> <p>b- en communiquant mieux afin de « tordre le cou aux idées reçues », par exemple celle que le monolinguisme permettrait de faire des économies ou celle que des langues seraient plus aptes que d'autres à exprimer certains sujets, notamment techniques</p>	<p>6.</p> <p>a- Impliquer davantage les GAF dans les événements culturels ou sportifs organisés ou soutenus par l'OIF (ex. Mobilisation des GAF pour le français aux Jeux olympiques). Favoriser la création d'une Journée du français dans les organisations internationales. Soutenir dans ces organisations les grandes manifestations autour des valeurs francophones ainsi que les cycles de conférences sur de grands sujets de l'agenda international, y compris des sujets techniques souvent débattus dans une seule langue.</p> <p>b- Diffuser auprès des GAF les futurs travaux sur l'économie des langues. Sensibiliser à l'appauvrissement du message lié à une maîtrise insuffisante de la langue de communication.</p>
<p>7. Les GAF doivent croire en leur force (75 Etats), faire mieux valoir celle-ci dans certains grands enjeux des organisations. (« Le français doit avoir le courage de son importance »).</p>	<p>7. Continuer les visites de haut niveau auprès des GAF (Cf. Visite de M. le Secrétaire général à Bruxelles, Genève...), mobiliser explicitement les GAF dans les grands événements francophones.</p>

Annexe 6

Modèle de questionnaire

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter ce questionnaire et de nous faire part de vos appréciations et vos suggestions.

1. Connaissez-vous le Vade-mecum avant ce séminaire ?

Oui Un peu Non

2. Connaissez-vous l'existence du guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum ?

Oui Non

3. Ce séminaire vous a-t-il semblé utile pour rester mobilisé sur l'importance du multilinguisme dans la vie internationale ?

Tout à fait Un peu Pas du tout

Vos remarques/ suggestions :

.....

4. Globalement, le contenu était-il approprié et pertinent ?

Tout à fait Pas assez Pas du tout

Si pas adapté et pertinent, quel contenu auriez-vous souhaité ?

.....

5. Considérez-vous que cette réunion vous sera utile dans l'exercice de vos responsabilités professionnelles ?

Pleinement Partiellement Insuffisamment Non

Si non, indiquez vos suggestions éventuelles ?

.....

6. Comment qualifiez-vous la forme retenue pour cette réunion ?

(présentations, études de cas, partage d'expérience, débat)

Très utile Utile Assez utile Pas du tout utile

Veillez indiquer vos suggestions éventuelles :

.....

7. Observations et suggestions éventuelles :

.....

Annexe 7

Ordre du jour du séminaire de New-York

11 avril 2012

12h30 : Déjeuner

13h15 : Introduction

M. Filippo SAVADOGO, Représentant permanent de l'OIF

- Mot de bienvenue

M. Michel GREGOIRE, Conseiller langue et culture du Secrétaire général de l'OIF

- Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la réunion

M. Abdou Salam DIALLO, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations-Unies, le coordonnateur du réseau multilinguisme et renforcement du fait francophone

- Rôle et action du Groupe des Ambassadeurs Francophones

M. Stéphane DUJARRIC, Directeur Information et Médias du Département de l'information des Nations-unies

- Actions en faveur du respect des règles du multilinguisme à l'ONU

14h-14h30 : Module 2 : La défense de la langue française et le multilinguisme dans les institutions internationales.

M. Michel GREGOIRE, Conseiller langue et culture du Secrétaire général de l'OIF

- Les enjeux du multilinguisme aux Nations unies
- Importance du Groupe des Ambassadeurs francophones dans la promotion de la langue française et du multilinguisme
- Rappel des actions de l'OIF en faveur de la promotion de la langue française

M. Alexandre WOLFF, Responsable de l'observatoire de la langue française

- Les grands principes du Vade-mecum : tendances observées et mise en œuvre

14h30-16h : Module 3 : Débat général autour de témoignages

- 1ère partie : Présentation d'exemples concrets de problèmes linguistiques à l'ONU
- 2ème partie : Recherche de solutions réalistes

M. Filippo SAVADOGO, Représentant permanent de l'OIF

Conclusion générale

Annexe 8

Liste des participants au séminaire de New-York

11 avril 2012

Monsieur Yves-Eric AHOUSSOUMET

Délégation du Bénin

Monsieur Jean-Daniel CLOUTIER

Délégation du Canada

Monsieur Gaston KIMPOLO

Délégation du Congo

Monsieur Mohamed EL KARAKSY

Délégation de l’Egypte

Madame Carole MAISONNEUVE

Délégation de la France

Madame Céline NAJEM

Délégation de la France

Monsieur Dimitri CAVARNITSOS-TZIRAS

Délégation de la Grèce

Monsieur Cyrille CONDE

Délégation de la Guinée

Madame Myriam ALEXIS

Délégation d’Haïti

Madame Caroline ZIADE

Délégation du Liban

Véronique DOKENDORF

Délégation du Luxembourg

Monsieur Ahmed OULD TEGUEDI

Ambassadeur

Délégation de la Mauritanie

Monsieur Johannes de MILLO TERRAZZANI

Premier secrétaire

Délégation de Monaco

Monsieur Abdou Salam DIALLO

Ambassadeur

Délégation du Sénégal

Madame Fatou ISIDORA NIANG

Délégation du Sénégal

Monsieur Baba CISSE

Délégation du Sénégal

Monsieur Johannes KUNZ

Délégation Suisse

Madame Christine CREVOISIER

Délégation Suisse

Monsieur Stéphane DUJARRIC

Directeur

Secrétariat des Nations unies

Madame Myriam de BEAULIEU

Association des francophones sur les questions des anglicismes

Interprète de conférence aux Nations unies

Téléphone : + 1 914 450 54 00

Courriel : debeaulieu@un.org

Monsieur Hisham RIFAI

Association Culturelle Francophone (ACF) des Nations unies

Monsieur Jean-Claude COUSSERAN

Secrétaire général de l’Académie Diplomatique Internationale (ADI)

Annexe 9

Liste des participants au séminaire d'Addis-Abeba

7 juin 2012

Monsieur Appolinaire SAIZONOU

Délégation du Bénin

Monsieur Kboutan Abdoul karim SAMATE

Délégation du Burkina Faso

Madame Epiphanie KABUSHEMEYE NTANWANA

Ambassadeur
Délégation du Burundi

Monsieur Hugues CHANTRY

Ambassadeur
Délégation de Belgique

Madame Miriam VAN NIE

Délégation du Canada

Monsieur Anselme BASSINGA

Délégation de la République du Congo

Monsieur Julien LONTANGE

Délégation de la RDC

Monsieur Paul Djoh KPEYE

Délégation de la Côte d'Ivoire

Madame Fisseha SELAMAWIT

Délégation des Emirats Arabe Unies

Monsieur Olivier BROCHET

Délégation de la France

Monsieur Jean-François FAU

Délégation de la France

Madame Marie Auberge DELICAT

Délégation du Gabon

Madame Marie-Edith TASSYLA

Ambassadeur adjointe, RPA
Délégation du Gabon

Madame Kangne BARRY

Délégation de la Guinée

Madame Nadine FEYDER

Délégation du Luxembourg

Monsieur Tazi KHALID

Délégation du Maroc

Monsieur EL ALEM Ould Hamza

Délégation de la Mauritanie

Monsieur Seydi CAMARA

Délégation de la Mauritanie

Monsieur Alfredo MIRONDA

Délégation du Mexique

Monsieur Baye Mayoro DIOP

Délégation du Sénégal

Monsieur Dragan MOMCILOVIC

Ambassadeur
Délégation de la Serbie

Monsieur Kettong DORADJI

Ambassadeur
Délégation du Tchad

**Madame Halima SOUNGUI**

Délégation du Tchad

Monsieur Komlavi Agbénozan DEDJI

Délégation du Togo

Monsieur Hamet DANSOKO

Commission de l'Union africaine

Monsieur Negatou DEDJENE

Commission de l'Union africaine

Madame Fatoumata Oumou KEITA

Commission de l'Union africaine

Madame Nedjat KHALAF

Commission de l'Union africaine

Monsieur Cheick MALIKITE

Commission de l'Union africaine

Monsieur Isaac POGNON

Commission de l'Union africaine

Madame Yaye Nabo SENE

Commission de l'Union africaine

Monsieur Etienne KABOU

CEA

Monsieur Pierre NOEL

CEA

Monsieur Bonaventure MVE-ONDO

Vice-recteur

AUF

Annexe 10

Ordre du jour du Séminaire d'Addis-Abeba

7 juin 2012

SÉMINAIRE À L'INTENTION DU GROUPE CONSULTATIF DES AMBASSADEURS FRANCOPHONES.
Addis-Abeba, Nouveau centre de Conférences de l'UA, 7 juin 2012

Thème : « La promotion de la langue française et du multilinguisme dans les organisations Internationales »

PROGRAMME

9h30 - 9h45 : Accueil et inscription des participants

9h45 -10h00 : Séance d'ouverture :

- **S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dominik LANGENBACHER**, Représentant Permanent de la Suisse, Vice-Président du Groupe Consultatif des Ambassadeurs Francophones d'Addis-Abeba et Président de la réunion ;
- **S.E. Monsieur Libère BARARUNYERETSE**, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Union Africaine et de la Communauté Économique pour l'Afrique : Mot de bienvenue ;
- **Madame Imma TOR**, Sous-directrice de la langue française à l'OIF : Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la réunion ;

10h15 - 11h15 : La promotion de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales :

- **Madame Imma TOR** : Sous-directrice de la langue française OIF :
 - projection de la vidéo de la journée de réflexion du 6 juillet 2011 sur les rôles des Groupes des Ambassadeurs francophones ;
 - Les enjeux du multilinguisme dans les organisations internationales ;
 - Importance du Groupe des Ambassadeurs francophones dans la promotion de la langue française et du multilinguisme ;
- **Madame Nadjat KHELLAF**, Directrice du service des Conférences de la Commission de l'Union Africaine :
 - Vision, actions et contraintes de l'Union africaine en matière de multilinguisme



- **Monsieur Etienne KABOU**, Chef de la section des publications et de la gestion des Conférences de la CEA et **Monsieur Pierre NOËL**, Chef du groupe français de traduction et d'édition de la CEA :
 - ➔ Vision, actions et contraintes de la CEA en matière de multilinguisme
- **Monsieur Thomas TSCHIGGFREY**, Coordonnateur OIF pour le français à l'UA :
 - ➔ Rappel des actions de l'OIF en faveur de la langue française
- **Monsieur Alexandre WOLFF**, Responsable de l'Observatoire de la langue française :
 - ➔ Les grands principes du Vade-Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales: tendances observées et mise en œuvre.

11h15-12h45 : Echange d'expériences et la recherche de solutions :

- Intervention introductive du débat par **S.E. Monsieur Bassirou SENE**, Ambassadeur du Sénégal
- Prise de parole des participants.

12h45-13h15 :

- Synthèse des débats par **S.E. Monsieur l'Ambassadeur Dominik LANGENBACHER** et **S.E. Monsieur l'Ambassadeur Libère BARARUNYERETSE**
- Message de **Dr. Bonaventure MVE-ONDO**, Vice-recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, AUF

13h15-15h00 : Déjeuner servi sur place et échanges sur le message du Vice-recteur de l'AUF

Liste des sigles

ADI	Académie Diplomatique Internationale
AFFOI	Assemblée des Francophones Fonctionnaires des Organisations Internationales
PIMUN	Association Paris International Model United Nations
IGAD	Autorité intergouvernementale de développement
CERN	Centre européen pour la recherche nucléaire
CIEP	Centre International d'Etude Pédagogique
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CECAC	Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CUA	Commission de l'Union Africaine
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
EAC	Communauté des États d'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CCI	Corps Commun d'Inspection
CIJ	Cour Internationale de Justice
CPI	Cour Pénale internationale
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
ECSA HC	East, Central and Southern African Health Community (La Communauté pour la Santé de l'Afrique de l'Est, centrale et australe)
ESIT	École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs
EPSO	European Personnel Selection Office (bureau européen de sélection du personnel)
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GAF	Groupe des ambassadeurs francophones
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HCDH	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme



IUT	Institut Universitaire de Technologie
ICEO	Institut de Coopération avec l'Europe Orientale
IEAP	Institut Européen d'Administration Publique
MONUSCO	Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo
OMSA	Organisation Mondiale pour la Santé animale
ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
COMESA	Marché commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud
ONUG	Office des Nations unies à Genève
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMC	Organisation mondiale du Commerce
UE	Union Européenne
UPAP	Union panafricaine des Postes
UPU	Union Postale universelle
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)